

# JOURNAL DES CAMPAGNES



*L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.*

9ème Année

Jeudi 8 Mai 1890

No 14

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE**  
POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

**LÉGER BROUSSEAU,**

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

11 &amp; 13, rue Buade, H.-V., Québec.

### LETTRES DE BERLIN

Berlin, 20 mars 1890.

Les événements se sont précipités si rapidement ces deux dernières semaines, que j'ai préféré laisser au télégraphe le soin de renseigner vos lecteurs.

Aujourd'hui la crise est bien finie, et MM. de Bismarck père et fils peuvent désormais, tous deux, en toute tranquillité, se livrer aux douceurs de la vie de *gentlemen farmers*, exploiter à leur aise les coupes du Sachsenwald et s'occuper plus amplement des fabriques de cellulose, des scieries et des distilleries qui font partie du domaine de Friedrichsruche.

Cette vie nouvelle aura certes ses charmes, et je ne vois pour MM. de Bismarck qu'une seule ombre à cette idylle agricole, forestière et industrielle.

On sait que l'ancien chancelier est hostile au repos dominical; or, ce repos fait partie du programme de l'ère nouvelle et en constitue un des principaux éléments. Le repos dominical s'imposera donc aussi aux établissements industriels du domaine de M. de Bismarck, qui seront forcés de chômer le dimanche. A la longue, l'ancien chancelier se fera à cette innovation, ou plutôt rénovation, quand il verra que l'Allemagne ne fabriquera ni plus ni moins de produits avec la cellulose, et qu'elle ne boira ni plus ni moins d'alcool extrait des pommes de terre.

L'Univers a déjà dit ce qu'était le nouveau chancelier, M. de Caprivi,

qui succède à M. de Bismarck dans toutes ses fonctions.

M. de Bismarck fils a eu pour successeur, comme secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. le baron de Marschall de Bieherstien. Ce dernier appartient au parti ultra-conservateur badois. Aux avant-dernières élections pour le Reichstag allemand, il a fait des efforts en vue d'une coalition conservatrice catholique, efforts couronnés de succès, car il a été élu député par l'arrondissement de Carlsruhe-campagne, que les nationaux-libéraux regardaient comme leur domaine.

J'ai dit qu'une ère nouvelle a commencé; j'entends par là parler, bien entendu, de la politique intérieure; les rescrits impériaux, la retraite de Bismarck père et fils, le choix de deux ultra-conservateurs comme chancelier de l'empire et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, l'empressement montré à la cour de Rome, la décoration de M. Stoecker, chef des antisémites, etc., sont d'assez clairs indices de ce changement pour que je n'aie pas besoin d'y insister davantage.

Quant à une ère nouvelle sur le terrain de la politique extérieure, il n'en est pas question; aussi faut-il se borner à enregistrer des faits symptomatiques comme la cessation de toute polémique avec la presse russe, l'envoi d'un magnifique album au czar, etc. Mais je dois ajouter en même temps que les cours de Vienne et du Quirinal ont reçu l'assurance que rien ne sera changé aux liens intimes formés par la triple-alliance.

Le *Reichsanzeiger*, le moniteur officiel de l'empire, publie le résultat authentique des élections. Les chiffres donnés antérieurement par la presse sont rectifiés, notamment en ce qui concerne les votes socialistes. Ainsi on apprend que le chiffre des électeurs inscrits — tous le sont d'office — est monté, de 9,759,802 qu'il était en 1887, à 10,146,736.

Le parti qui a obtenu le plus de voix est le parti socialiste, son gain sur les élections précédentes est de 660,195 voix; les progressistes ont eu un gain de 194,666 voix, les antisémites un gain de 35,943, les Polonais de 26,800. Par contre, le Centre a perdu 175,503 voix, les

nationaux-libéraux 490,310, les deux nuances conservatrices 308,486, etc.

Ce qui frappe encore aux élections du 20 février, c'est qu'il y a dans tous les partis un nombre relativement grand d'hommes nouveaux.

Ainsi le parti du Centre n'a réélu que 76 anciens députés et il en a élu 81 nouveaux.

Les conservateurs ont élu 71 anciens et 19 nouveaux; les progressistes, 34 anciens et 36 nouveaux; les nationaux-libéraux, qui ont perdu 60 sièges, n'en ont élu que 27 anciens et 13 nouveaux; les socialistes, 9 anciens et 26 nouveaux; les Polonais, 9 anciens et 7 nouveaux; les Guelfes, 5 anciens et 6 nouveaux; les démocrates souabes, qui n'avaient aucun siège, ont élu 10 nouveaux députés; les Alsaciens-Lorrains ont élu 7 anciens et nouveaux; deux de leurs sièges ont été gagnés, l'un par les nationaux-libéraux [Petri à Strasbourg] et l'autre par les socialistes [Hickel à Mulhouse]; les artisémites ont élu leur ancien député Bœckel et 3 nouveaux, et les Danois ont conservé leur ancien député Johannsen.

Il y a donc 157 nouveaux députés, soit 400,000 la totalité; c'est un renouvellement comme on n'en a pas constaté depuis l'existence de l'empire allemand.

Le Centre reste le parti le plus fort quoique les abstentions lui aient fait perdre des voix, et il s'est encore agrandi; quand on pense qu'il dispose également de 16 voix polonaises et des 11 voix guelfes, on ne saurait qu'admirer sa force numérique, à laquelle il faudrait encore ajouter, dans toutes les questions catholiques au moins, 10 voix alsaciennes lorraines: celles des sept ecclésiastiques et de MM. Zorn de Bulach, Charles Grad et Irénée Lang.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a toujours eu un faible pour les juifs: évidemment elle s'est toujours rappelée que le fameux banquier Biechroeder avait l'honneur d'être chargé des affaires financières de M. le chancelier. Aussi n'est elle pas très contente de voir que le seul et unique antisémitisme de l'ancien Reichstag M. Bœckel, rentre avec trois collègues; *tres faciun collegium!* Elle n'a pas manqué de les mettre hors cadre. Elle déclare qu'un antisémitisme

ne saurait être ni conservateur ni national libéral. En ceci elle a parfaitement raison.

C'est le cas de rappeler les affirmations catégoriques de certaines feuilles juives de la capitale, répétées ensuite dans les feuilles à sensation de Paris, Vienne et Londres, au sujet de la disgrâce de M. Stoecker, chef des antisémites, ultra conservateur et prédicateur de la cour.

Non seulement M. Stoecker devait perdre ses fonctions à la cour, mais le consistoire central devait lui interdire par voie disciplinaire toute agitation sociale. Rien n'est arrivé de tout cela. Par contre M. Stoecker a été gratifié d'une haute décoration et a gratifié à son tour ses adversaires d'un grand discours antisémitisme au Land ag prussien.

On y discutait le budget de l'instruction publique; M. Stoecker a saisi l'occasion pour attirer l'attention du Landtag sur le rôle prépondérant, joué par l'élément juif dans l'instruction secondaire, prépondérance qui constitue à ses yeux un grave danger pour l'éducation morale et religieuse des élèves chrétiens.

En même temps il a parlé du danger des écoles primaires neutres, où les élèves juifs s'assoient à côté des élèves chrétiens.

Pourquoi — a dit M. Stoecker — n'ouvre-t-on pas des écoles primaires spéciales pour les juifs dans les endroits où il a un nombre suffisant d'enfants de cette confession? Pourquoi l'administration scolaire ne se décide-t-elle pas à adopter le système confessionnel? Le système actuel a encore le grave inconvénient d'augmenter le nombre des maîtres juifs qui sont chargés d'enseigner l'histoire aux élèves chrétiens. Comment peuvent ils exposer dans son esprit cette histoire à travers laquelle l'attente et l'avènement du Christ passent comme un fil conducteur? Une saine pédagogie commande d'obvier à ce mal et réclamer la fondation d'écoles confessionnelles pour les juifs!

Les paroles de l'orateur ont été vivement applaudies par le Centre et la droite. Puis parlant de la question juive en général, il a apostrophé les nationaux libéraux et les progressistes, et leur a dit ce qui suit:

Un peuple qui a été reçu parmi nous en étranger, traité par nous en hôte et auquel nous avons donné droit de cité, ne doit pas entreprendre d'ébranler les fondements de notre vie sociale. Or, sans les juifs, aurions-nous des démocrates socialistes ? Marx et Lassalle, les deux apôtres de la démocratie sociale, étaient tous deux juifs. Si l'Allemagne a donné un million un quart de voix aux candidats socialistes, c'est par l'influence de la presse, qui est chez nous un instrument aux mains des juifs.

Le maire de Coblenz a été visité, par un rescrit du ministère de la guerre, en date du 13 courant, que les fortifications de la ville allaient être déclassées, et que l'on acceptait l'offre de la ville d'acheter les terrains. Cela ne veut pas dire que la forteresse d'Ehrenbreitenstein, situé en face sur la rive droite et dominant l'embouchure de la Moselle, sera rasée aussi.

Cette forteresse a résisté à tous les investissements sous Louis XIV ; l'armée républicaine l'a vainement assiégée, en 1794, 1795 et 1796, et il ne fut donné qu'à Hoche de s'en emparer en 1797.

Par contre, la forteresse Rastatt, dans le pays de Bade, sera déclassée complètement ; ses fortifications seront rasées, et cette ancienne résidence des margraves de Bade-Bade, célèbre par ses deux congrès et l'assassinat des ambassadeurs Roberjot et Bonnier, sera forcée de chercher dans l'industrie un dédommagement aux pertes économiques qui lui fera son déclassement.

Les feuilles rhénanes annoncent les prochaines fiançailles du prince héréditaire d'Isembourg, avec l'infante Marie-Louise de Parme. Le jeune fiancé est le fils de Mgr le prince d'Isembourg et de Mme l'archiduchesse Marie-Louise de Toscane-Autriche ; la fiancée est la fille aînée de Mgr le duc de Parme, de son premier mariage avec donna Maria Pia, sœur de S. M. le roi des Deux-Siciles. La grand-mère du jeune fiancé était la princesse Maria Crescence, née princesse de Löwestein.

### UNE ELECTION MUNICIPALE

Nos amis les conservateurs de Ste-Anne de Lapocatière, comté de Kamouraska, viennent de remporter un grand succès.

L'élection municipale de janvier dernier ayant été annulée, il fallait de nouvelles élections pour élire trois conseillers.

Messieurs les libéraux ayant mis la question sur le terrain politique, nos amis ont accepté le défi, et la lutte s'est faite, ardente et acharnée. Le résultat a été la victoire de nos amis MM. Courcy, Ohs Ouellet, et Madore, par une forte majorité.

Les libéraux qui jubilaient d'avance, et qui avaient fait couler la boisson à flots, sont déconfits et démoralisés.

Nos félicitations à nos amis de Ste-Anne.

### DOM SARDA Y SALVANY

Nul n'ignore la place considérable que tient en Espagne, parmi les apologistes catholiques, dom Sarda y Salvany, directeur de la *Revista Popular* de Barcelone, auteur du fameux opuscule : *Le libéralisme est un péché* (1). On sait aussi que des adversaires de dom Sarda, supportant mal la solide doctrine contenue dans cet ouvrage, tentèrent de le faire mettre à l'index et n'aboutirent qu'à faire donner à l'auteur, par la Congrégation, un témoignage qui est pour lui un nouveau titre de gloire.

(1) Paris, Retaux-Bray, éditeur, 82, rue Bonaparte.

Néanmoins, les inimitiés n'ont point désarmé ; elles n'ont pu, d'ailleurs, arrêter en rien le zèle de dom Sarda, qui, continuant son œuvre, avait la consolation, il y a quelques semaines, de faire présenter au Pape un pieux tribut, don des lecteurs de la *Revista*. En cette circonstance, non seulement le Souverain Pontife avait daigné prononcer à l'adresse du vaillant écrivain les paroles les plus bienveillantes, mais il avait annoncé que très prochainement il lui adresserait une lettre.

Aujourd'hui le *Siglo Futuro*, nous apporte le texte de cette lettre, dont voici la traduction :

#### LEON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous a été très agréable de voir que vous avez voulu Nous donner un témoignage de votre affection en Nous faisant parvenir, le jour de l'Epiphanie de Notre-Seigneur, l'expression de votre dévouement et des vœux que vous formez, ainsi que tous vos lecteurs, pour le triomphe de l'Eglise.

Votre démarche était d'autant plus digne d'éloges que, à l'imitation des saints rois Mages, vous avez voulu à votre affectueux message l'offrande des dons par vous recueillis.

Assurément cette démarche n'était pas nécessaire pour Nous faire connaître l'esprit qui vous anime ; il est mis en parfaite évidence par le but même que vous déclarez poursuivre en publiant votre revue, lequel n'est autre que de répandre au loin la saine doctrine de l'Eglise.

Certes, ce n'est pas une entreprise de peu de mérite, et vous ne devez épargner aucun effort, vous et vos collaborateurs, pour la mener à bonne fin. Le moyen le plus aisé d'y parvenir pour ceux qui tiennent tous les jours la plume, est d'entretenir avec soin l'esprit de paix et de concorde afin de ne pas céder à l'entraînement des divers partis qui divisent les fidèles espagnols. Ils doivent aussi obéir avec une religieuse fidélité aux ordres donnés par le Siège apostolique, en vue de faire disparaître ces divisions, et d'établir cette union des esprits que Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu voir régner parmi tous ceux qui devaient croire en Lui. Ils doivent enfin enseigner et garder, dans leur conduite, l'obéissance due aux évêques, qui, gardiens fidèles des institutions transmises par leurs glorieux prédécesseurs, s'attachent très étroitement à cette citadelle de la vérité.

Puisque tel est le devoir des écrivains, il est bien déplorable que tous n'y soient pas fidèles ; bien plus qu'il s'en trouve qui vont jusqu'à abuser de Nos paroles et de Nos lettres dans lesquelles Nous mettons à tous une égale bienveillance, pour attaquer ceux qui ont une opinion différente de la leur en matière politique et fomenter ainsi de tristes débats.

Rien n'est plus digne de blâme qu'une telle conduite, car, sous prétexte de défendre la religion, elle tend à exercer des rancunes particulières, au grand détriment de la religion elle-même et de la charité si vivement et si constamment recommandée par Nous, afin que tous aient une même pensée et un même vouloir dans le Seigneur.

Vous savez, cher fils, qu'il se prépare en ce moment, pour resserrer les liens de cette union [que Nous avons à cœur pardessus tout et que Nous réclamons instamment dans ces temps difficiles par l'Eglise], un congrès de catholique convoqué à Saragosse. Votre revue, Nous n'en doutons pas, lui prêtera son appui, en excitant vos amis et vos lecteurs à favoriser, par tous les moyens en leur pouvoir, les projets des prélats qui doivent y

présider, afin que le succès réalise plus pleinement tous les désirs.

Dans cette confiance, Nous vous donnons avec amour la bénédiction apostolique, à vous, cher fils, à vos collaborateurs, aux souscripteurs et aux lecteurs de votre revue.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 15 mars 1890, de Notre Pontificat l'an XIII.

#### LEON XIII, PAPE.

On voit aisément quelle est la portée de cette lettre dont se réjouissent à bon droit tous les catholiques associés en Espagne avec dom Sarda, pour l'œuvre, considérable en notre temps, de la défense des intérêts de l'Eglise.

Rappelons à ce sujet qu'afin de permettre aux catholiques de France d'apprécier l'œuvre de dom Sarda, il a été fait une traduction de ses principaux écrits.

Cette publication porte pour titre : *Le mal social, ses causes, ses remèdes*, et comprend des mélanges et controverses sur les principales questions religieuses et sociales du temps présent. Après avoir annoncé naguères la publication du tome Ier, nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui le second, où il est traité du laïcisme catholique, de l'esprit paroissial, du sacerdoce domestique et de l'apostolat séculier. Par le seul énoncé de ces sujets on en comprendra toute l'importance.

### Agriculture

#### ENGRAIS POUR GRAINS ET POUR PATATES

Aux six questions suivantes posées au *Country Gentleman* :

1o Quand on veut semer du sel et du plâtre sur un champ de grain, vaut-il mieux les semer l'un après l'autre, ou les mélanger auparavant ?

2o Devra-t-on les semer avant le grain ou après qu'il est levé ?

3o Comment devrait-on appliquer le mélange à une terre destinée à recevoir des patates ?

4o Ce mélange aurait-il le même effet sur la prochaine récolte, si on le semait l'hiver quand les travaux ne pressent pas ?

5. Les cendres de bois franc du Canada sont elles un engrais plus économique que les phosphates ?

6. Les cendres appliquées aux patates peuvent-elles les rendre galeuses ?

Le prof. Wing, de la station Expérimentale de l'université de Cornell a fait les réponses suivantes :

1. Cela ne fera probablement aucune différence. On peut les semer ensemble ou séparément suivant la convenance.

2. De préférence, quand la terre est préparée et avant de semer le grain.

3. A la volée, sur la surface, après que le sol est préparé et avant que les patates ne soient plantées.

4. L'expérience a démontré qu'un des avantages de l'usage du sel et du plâtre est de conserver la fraîcheur dans le sol. Si on semait le mélange dans l'hiver, la terre ne se réchaufferait que lentement et ne se mettrait que tardivement au travail au printemps. Si le mélange doit être appliqué aux prairies, on pourrait le donner avec économie pendant l'hiver. Mais dans tous les cas où il est destiné aux terres cultivées, je pense qu'il faut l'appliquer aussi près que possible du temps des semences.

5. La réponse est embarrassante. La valeur des cendres consiste surtout dans la potasse qu'elles renferment. On ne doit les acheter que des garanties sur analyse et la potasse ne coûterait pas plus de 4½ cents la livre.

6. Non. Au contraire de nombreu-

ses expériences montrent que les patates traitées généreusement par la cendre sont moins sujettes à être affectées par la gaz.

#### AYEZ SOIN DE VOS PATURAGES

Il y a deux époques de l'année où faute de soin et d'attention on peut causer à ses pâturages un tort immense. La première, de bonne heure, au printemps, quand l'herbe va commencer à pousser ; la seconde au milieu de l'été quand le temps est chaud et sec.

Si le bétail est mis dehors au printemps avant que la végétation soit bien partie, le bétail ne profite que bien peu, si même il profite ; et les plantes de la prairie peuvent être gravement compromises ; et de telle sorte que le peu de profits qu'on en retire ne paie pas les dommages causés. Le meilleur moyen d'éviter cet inconvénient est de garder un peu plus longtemps le bétail à l'étable et de l'y nourrir du mieux possible. Quelques jours de plus ou moins peuvent avoir sur le pâturage une influence considérable, et si vous le laissez bien partir, il vous fournira beaucoup plus de nourriture que si vous mettez le bétail dès que la végétation commence.

Pendant la première partie de la végétation, les pâturages fournissent généralement une plus grande nourriture que dans aucune autre. A mesure que la température s'échauffe, le temps devient d'ordinaire plus sec et par suite l'herbe pousse moins bien et donne moins de nourriture.

Pour maintenir la production de lait ou de viande du bétail, il faut lui fournir autre chose à manger. Dans bien des cas, le chaume de blé et d'avoine, le regain des prairies fauchées peuvent fournir un petit supplément, mais les conditions atmosphériques qui ralentissent la production des pâturages arrêtent aussi dans ces champs et ces prairies la végétation et ils ne donnent pas ce qu'on pourrait en attendre dans de meilleures conditions. D'où la nécessité pour le cultivateur de prendre ses précautions, de manière à être prêt à tout événement ou plutôt, s'il y a lieu à fournir autre chose au bétail. Ceci peut se faire lorsqu'on fait son plan de culture au printemps, en ayant soin de réserver un petit champ pour l'ensemencer en maïs ou en sorgho dans le but de le couper à cette époque pour le donner aux bestiaux. Si l'on n'en a pas besoin on le coupera pour l'emmagasiner et le donner dans l'hiver ; mais dans la plupart des cas, si on veut tenir son bétail en bon ordre, il faudra avoir plus ou moins recours à cette provision, et cela permettra non-seulement de mieux nourrir le bétail, mais encore de ménager ses pâturages. Car si l'herbe est pâturée et rasée pendant que le temps est chaud et sec, il en mourra une grande quantité, tandis qu'en lui laissant le temps de repousser elle acquerra plus de forces et pourra résister à la sécheresse.

Les relevés complets des dernières élections municipales à Paris démontrent que le parti boulangiste est fortement lâché par les électeurs. Il est presque certain que le résultat des élections de ballottage sera le coup de grâce du boulangisme.

On annonce, à Londres, que le prince Bismarck a l'intention de visiter l'Angleterre et l'Ecosse dans le cours de l'été prochain et que le comte Herbert Bismarck doit faire ici un long séjour.

**LA GRANDE ASSEMBLEE CONSERVATRICE A MONTREAL**

*L'hon. M. Taillon est l'objet d'une enthousiaste ovation*

**Il passe en revue les actes du gouvernement Mercier**

*Le programme du parti conservateur*

Montréal, 29—La grande salle du St. Lawrence Hall était encombrée dès huit heures, ce soir. Aux principaux citoyens de la ville se mêlait un grand nombre de personnes venues des campagnes pour entendre le discours-programme du chef de l'opposition.

Lorsque M. Taillon est apparu sur l'estrade, un tonnerre d'applaudissements a éclaté, et la foule a fait à M. Taillon la plus sympathique ovation. M. Joseph Tassé présidait l'assemblée. M. Taillon a fait un des plus beaux discours de sa vie. Il a eu, en terminant, des mouvements qui ont électrisé son auditoire, et quand il a repris son siège le tumulte des applaudissements était immense, l'enthousiasme était admirable.

Le discours du chef de l'opposition se divise en deux points principaux : les actes du gouvernement Mercier, et les vues de l'opposition, ce qu'elle a l'intention de faire si l'administration de nos affaires publiques lui est confiée. M. Taillon passe en revue le programme de M. Mercier.

L'article premier promet le maintien de l'autonomie provinciale. M. Mercier a tenu la conférence interprovinciale et créé la cour des magistrats de Montreal. Ces deux entreprises n'ont pas été glorieuses. Jusqu'à l'avènement de M. Mercier tout allait bien dans la confédération. Ne cherchons pas à créer, sans nécessité, sans utilité même, un parti des droits des provinces. Cette exagération pourrait provoquer la formation d'un parti du pouvoir central et nous lancer dans des luttes dangereuses dont l'issue serait peut-être fatale aux provinces.

Article 2.—Décentralisation et extension des pouvoirs municipaux.

M. Mercier n'a fait qu'une chose pour accomplir cette partie de son programme : il a enlevé aux Trois-Rivières le droit d'accorder des licences pour transporter ce pouvoir à des commissaires nommés par le gouvernement.

Article 3.—Nous attendons encore les événements pour savoir ce que M. Mercier fera pour l'éducation.

Article 4.—"Respect et protection à tous les droits des minorités."

Les droits des minorités n'avaient jamais été méconnus. M. Mercier le proclame lui-même aujourd'hui, quand il se fait interroger en chambre par M. Cameron. La minorité n'a à se plaindre de rien en 1890, s'écrie-t-il avec emphase, or M. Mercier n'a rien fait pour améliorer son sort depuis qu'il est au pouvoir, donc elle n'avait à se plaindre de rien en 1886. Aujourd'hui, cependant, la minorité dans cette province, reproche à M. Mercier non d'avoir violé ses droits, mais d'avoir froissé ses sentiments pour des fins de parti.

Article 7.—C'est en créant l'odieuse réserve des trente mois que M. Mercier a cessé de protéger le colon, et en sacrifiant le domaine public à ses gaspillages qu'il a protégé ce domaine.

Article 8. Extension du suffrage électoral. M. Mercier dépouille iniquement les employés publics de leur droit de vote.

M. Taillon expose ensuite la situation financière de la province. Ce sujet, dit-il, embrasse tous les autres. Il est beau de parler agriculture, colonisation, instruction publique, mais comment con-

tribuer à leur progrès si au lieu d'une sage économie, on prodigue l'argent pour des fins de parti, si on le gaspille au bénéfice des favoris? M. Mercier avait promis de ne plus faire d'emprunts et de diminuer les dépenses, il a trompé les électeurs, augmenté la dette publique, augmenté énormément les dépenses.

Le trésorier est aux abois. Il ne sait à quel expédient recourir pour ne faire qu'une demi-confession. Il n'en est pas moins obligé d'avouer que son gouvernement a augmenté de plusieurs centaines de mille piastres par année, les dépenses ordinaires de la province.

Le chef de l'opposition formule son programme dont nous publierons le texte tel que nous l'apporteront les journaux de Montréal.

**LE R. P. MONSABRE**

Il semble qu'on ne s'habitue point aux, vraiment grandes et belles choses. Qu'elles s'adressent au cœur ou à l'âme : spectacles de la nature, œuvre d'art ou de science, institutions nobles ou pieuses, elles impressionnent, elles saisissent, elles émeuvent toujours, comme si elles restaient toujours dans leur nouveauté. Elles ne vieillissent pas.

La communion pascale de Notre-Dame possède au degré le plus haut, comme il est juste de privilège. Lorsqu'au matin du jour qui ramène l'anniversaire de la résurrection du Sauveur, on franchit le seuil de la vaste et vieille métropole, et que l'on voit se succéder le flot des arrivants de tout âge et de toute condition, remplissant la nef, débordant les bas côtés, montant jusqu'aux tribunes, on ne songe pas un instant à se dire que l'on connaît ce spectacle ; on subit sans pouvoir se défendre, l'influence profonde qu'aussitôt il exerce sur l'âme ; il s'en empare, la dilate et l'élève. Et si l'on pense aux années qui font déjà de la communion pascale de Notre-Dame presque une vieille institution, c'est uniquement pour ajouter à la grandeur de cette cérémonie ce que lui donne la consécration du temps.

La messe commence. Des milliers de voix entonnent le chent du *Credo* qui se répercute, large, puissant et ferme, sous les voûtes de la cathédrale. Que cette profession de foi unanime est donc éloquente, d'une éloquence, plus qu'humaine, et comme elle est noble et reconfortable l'émotion que l'on éprouve ! *Credo in unum Deum...*

Le moment de la communion est arrivé. Dans un ordre parfait, qui rend plus imposant la grandeur et plus profond le recueillement, de longues, d'interminables files d'hommes s'avancent vers l'autel. On les voit bientôt redescendre les mains jointes, les fronts baissés ; ils viennent de recevoir le pain des forts, ces chrétiens ; ils prient pour eux pour leurs familles, pour la France infidèle et humiliée, pour l'Eglise persécutée, mais invincible. Le chant du *Magnificat* retentit, et des larmes brillent dans bien des yeux.

Puis le cantique du *Te Deum* s'élève, et les milliers de voix répètent, avec amour et confiance : *In te Domine speravi, non confundar in aeternum.*

*In te Domine speravi, non confundar in aeternum.* Ces paroles ont servi de texte à l'allocution du T. R. P. Monsabré. Pour la dernière fois, l'éloquent apôtre parlait du haut de la chaire de Notre-Dame, d'où, vingt années durant, il a enseigné le dogme avec une précision, une science, une sûreté, une vigueur, une élévation, qui, même après des orateurs comme Ravnigan et Lacordaire, ont encore grandi le renom des conférences. Déjà, le dimanche précédent, le P.

Monsabré avait fait ses adieux à son auditoire. Ces adieux, il les avait renouvelés, dans les plus touchants termes, le vendredi, à l'issue du dernier sermon de la retraite. Prenant le souverain Maître à témoin de la pieuse droiture de ses intentions, dégagées de toute recherche personnelle, de toute préoccupation humaine, il lui avait demandé, s'il l'en jugeait digne, sa récompense, le priant de le réunir un jour dans le ciel avec tous ceux qui avaient suivi ses enseignements.

Hier, pour la troisième fois, le R. P. Monsabré nous a redit adieu. Il s'est comparé lui et ses auditeurs à ces amis qui, au moment de se séparer pour une absence qui doit être longue s'embrassent, s'éloignent puis, revenant après quelques pas, s'embrassent de nouveau, et recommencent encore. Jetant un rapide coup d'œil ensuite sur ses vingt ans de conférences, il a proclamé que certain de sa bonne volonté comptant sur la bonne foi et le bon esprit de ceux qui l'écoutaient, il n'en avait pas moins placé toute sa confiance, pour le succès de son œuvre non en lui-même ni en ses auditeurs, mais en Dieu. *In te Domini speravi, non confundar in aeternum.* Nous reproduisons ci après cette vibrante allocution. Elle a clôturé dignement la grandiose cérémonie de la communion pascale.

PIERRE VEUILLOT

**L'HONORABLE M. FLYNN**

Il serait grand temps que les attaques contre l'honorable M. Flynn cessassent.

A propos d'écrits dont il n'est pas plus responsable que l'homme dans la lune, à propos d'articles du *Chronicle* que M. Flynn n'a pas inspirés, qu'il s'est efforcé d'arrêter, on veut le tenir responsable devant le public, et nuire ainsi à son prestige et à son autorité.

Nous avons déjà déclaré, et nous déclarons de nouveau que l'hon. M. Flynn n'a rien à faire avec les articles écrits par M. George Stewart contre MM. Taillon et Blanchet. Nous savons que M. Flynn a fait des démarches personnelles auprès du *Chronicle* pour empêcher la publication de ces articles où l'éloge du député de Gaspé mis en regard des critiques à l'adresse de ses collègues, a pour résultat d'exaspérer certaines personnes qui devraient pourtant savoir que M. Flynn n'a pas besoin de quémander des réclamations de journaux.

Non, M. Flynn n'inspire pas le *Chronicle*, et lorsqu'on feint de le croire, on donne des armes à ceux qui voudraient démolir le député de Gaspé, parce qu'ils voient en lui l'une des forcés vives de l'opposition provinciale.

**NECROLOGIE**

Le 25 avril dernier est décédé à St-Norbert d'Arthabaska sieur Joseph Drouin, marchand, à l'âge de 32 ans et quelques mois. Il laisse une femme affligée et deux jeunes enfants.

Ses funérailles ont eu lieu lundi, 21 avril, au milieu d'un grand concours des paroissiens. On remarquait dans l'assistance quelques citoyens et amis des paroisses environnantes.

Le service a été chanté par le Rév. M. P. P. Dubé, curé de Ste-Julie de Somerset ; le Rév. M. L. A. Buisson, a présidé à la levée du corps et à l'absoute.

L'église était parfaitement décorée pour la circonstance. Les chants funèbres ont été exécutés sous la direction de Dlle Mercier, organiste.

D'une santé délicate, d'une faible constitution, M. J. Drouin s'est vu forcé d'abandonner il y a quelques années, les travaux de culture qu'il aimait. Il s'est alors décidé à embrasser la carrière du commerce, et en 1886 il épousait Dlle Henriette Pelletier, fille de M. P. Pelletier, agriculteur de St-Calixte de Somerset. Grâce à son esprit d'ordre et à son économie, et grâce aussi au concours intelligent de son épouse, M. Drouin pouvait compter sur le succès. Mais la mort impitoyable est venue tout-à-coup briser ses projets d'avenir, dissiper ses rêves d'espérance. Il a lutté durant quelques mois, mais à la fin il a fallu céder..... Il s'est soumis en chrétien et a fait généreusement le sacrifice que Dieu lui demandait.

Qu'il repose en paix !

(Communiqué.)

La Justice est priée de reproduire.

**AUGMENTATION BOITEUSE**

La Justice continue toujours à se repaître de la proie qui lui a été livrée.

On lit entre autres choses dans son numéro d'hier :

Quel est celui dans le département des travaux publics, à la commission du Havre, qui fait ainsi connaître le montant des soumissions ?

Est-ce le chef du département Sir H. Langevin.

Est-ce le député ministre ?

Qui est ce ? quel est l'escroc qui a divulgué un secret d'état et qui a ainsi permis à des contracteurs peu scrupuleux d'écarter des soumissionnaires au détriment du trésor public ? Les soumissions pour les contrats de cette importance, d'ordinaire, s'ouvrent par le ministre lui-même en présence du député ministre, de l'ingénieur en chef, ou par l'un d'eux.

Le ministre peut les ouvrir seul et en prendre connaissance.

L'a-t-il fait ?

Si on répond oui, c'est un misérable. Si on répond non, que l'on nous dise le nom du filou qui révèle les secrets du ministre des Travaux Publics ?

Si ce n'est pas le département des Travaux-Publics à Ottawa qui demande les soumissions des travaux du Havre et qui les reçoit, que devient la savante argumentation de la Justice ?

Or ces soumissions ne sont ni demandées ni reçues par le département des travaux publics.

Donc.....à l'eau le dilemme de l'organe national !

Nous répétons ce que nous avons dit hier, et nous prions tous nos amis, tout notre public, de prendre notre parole comme celle d'un honnête homme qui sait ce qu'il dit :

Nous défions qui que ce soit ennemi, ami, adversaire ou allié, de produire un fait, une preuve, l'ombre d'un document qui puisse mettre en question pour un instant la réputation de l'honorable ministre des travaux-publics dans l'exercice de ses onctions.

Qu'on cherche, qu'on fouille, qu'on essaie de faire parler tous les documents du monde, on ne réussira pas à mener à bon terme la lâche et traîtresse entreprise de souiller l'honneur d'un homme public, dont la réputation est au-dessus de toute atteinte.

## LE DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Le département des Terres de la Couronne, est un de ceux qui ont donné le plus grand exemple d'extravagance et d'augmentation dans les dépenses départementales.

Voici un petit tableau fort instructif à propos de ces augmentations de dépenses :

TERRES DE LA COURONNE	
1886	1889
Traitement des ministres, p. 33, comptes pub. \$ 39,974.16	P. 51. \$ 42,259.99
Contingents, p. 45.....	9,000.00 P. 64. 37,537.98
Dépenses générales: Enregistrement, arpentages, remboursements, comptes ouverts, etc., p. 123. 130,000.00	
	P. 159. 201,200.00
Totaux \$178,974.16	\$280,997.97

Un seul détail de ces comptes dit la *Presse*, fait voir, qu'en 1886 nous avons payé \$764.74 pour annonces, et en 1889, nous avons payé \$7,121.35, et ainsi de suite, pour chaque article de cette excroissance monstrueuse de la dépense publique.

La différence totale entre les deux exercices se chiffre par \$102,023.61.

Est-ce raisonnable? On dit: "la recette a augmenté en proportion des dépenses!"

Cela est d'une fausseté évidente. La recette totale de 1889, est de \$1,065,189.65. De cette somme, il faut retrancher :

10 Pour vente du domaine public, aliénation de notre territoire forestier, (recette extraordinaire par conséquent).....	\$118,000.00
(Admis par le commissaire).	
20 Pour taxe additionnelle sur la coupe du bois.....	125,000.00
(Admis par le commissaire).	
Et enfin :	
30 Le surcroît de dépenses du département, (incontestable) de.....	102,023.81

Soit en tout.....\$345,023.81

Si l'on soustrait cette somme de la recette totale de \$1,065,189.65, on arrive à la recette réelle dont peut se glorifier le département et qui est de \$720,165.84.

Voilà le beau résultat atteint par l'administration du jour!!

Rappelons-nous qu'à Ontario pour obtenir \$1,416,711.84 de revenu on ne dépense que \$118,400. A Québec on dépense \$280,997.97. N'est-ce pas là une folie qui tient du vertige?

Maintenant quelles seront les dépenses de l'année courante (1890)?

Les traitements du ministère ne coûteront pas moins que l'année dernière, soit.....	\$ 42,000 00
Les contingents.....	37,000 00
Les dépenses générales sont estimées (p. 26 du budget) pour enregistrement à.....	30,000 00
Pour arpentages.....	45,000 00
Pour dépenses générales.....	86,000 00
Pour pêcheries.....	3,000 00
Pour comptes ouverts.....	12,000 00
Pour protection des forêts.....	5,000 00

Soit en tout, d'après le premier budget..... \$260,000 00

Passons maintenant au budget supplémentaire qui vient de nous être soumis pour la même année 1890, et voyons ce que demande encore le gardien des terres de la Couronne.

\$260,000 pour le budget général de 1890, c'était déjà bien raisonnable puisqu'en 1886 nous ne dépensions que \$178,000, mais vraiment c'est bien de pareilles misères que s'occupent nos ministres régénérateurs!

On ne le croirait pas, si ce n'était en blanc et en noir dans le document public; on nous présente une demande additionnelle de \$58,832.20 pour suppléer à l'insuffisance du budget général!!!!

Ajoutez ces \$58,832.20 dont je vous donnerai l'intéressant détail plus tard, au crédit du budget général et vous vous trouvez en face de l'énormité suivante :

Budget général 1890—au moins.....	\$260,000.00
Budget supplémentaire (page 4).....	58,832.20

C'est le temps de dire GRAND total.....	\$318,832.20
En 1886.....	\$178,000
En 1890.....	318,000
Différence.....	\$140,000

C'est-à-dire que l'administration des terres de la couronne nous coûte \$199,600 de plus qu'à Ontario et qu'avec le surcroît de dépense introduit par les nationaux depuis trois ans, le gouvernement de M. Mowat, administrerait tout son département des terres publiques et qu'il lui resterait en caisse une somme de \$30,500.00!!!!

N'est-ce pas absolument merveilleux et Jean Baptiste ne doit-il pas se morfondre à chanter les gloires de ceux qui savent si bien venger l'affront de Régina.

Pauvre Baptiste, va, comme te voilà pris!!

### AU FIL DE LA PLUME

Ottawa, 28 avril.

J'ai touché juste dans ma dernière, en disant que M. McIntosh serait élu à une très-forte majorité. La nouvelle en a été déjà transmise à vos lecteurs, je n'en doute pas, mais laissez-moi vous dire une fois de plus que le triomphe de la cause conservatrice a été le plus beau encore vu à Ottawa. Les *Equal Rightists* comme libéraux—ces derniers surtout—sont entièrement démoralisés. On avait peine à en croire les résultats officiels le soir de la votation. Pensez donc, 857 de majorité pour un candidat que l'on disait battu à plate-couture dans tous les meetings libéraux.

La basse ville a fait noblement son devoir dans la lutte; chose surprenante c'est que la plus forte majorité de M. McIntosh lui a été donnée dans le quartier Wellington, le centre du libéralisme pour ainsi dire.

L'élection a été des plus paisibles, malgré l'animation assez visible des trois partis, qui se disputaient la victoire.

Le nouveau député de la Capitale prendra son siège mercredi probablement.

\*\*\*

Hier a été une journée de véritable fête pour les Canadiens-français de la Capitale. L'Union St-Joseph ayant célébré la fête de son patron, tous ont voulu, y prendre une large part et la démonstration a été magnifique sous tous les rapports.

Malgré le mauvais temps, vers les

9.30 h. la procession se mit en marche précédée du corps de musique de Ste-Anne et de "La Lyre Canadienne."

Le défilé était le plus beau qui se puisse voir.

Une grand'messe solennelle fut chantée à l'église Ste Anne, revêtue pour la circonstance de ses plus riches parures. Le sermon avait été confié au Rév. P. Antoine, oblat, qui fit retentir le temple saint des riches accents de sa parole sacrée.

A l'orgue chant et musique de premier ordre.

\*\*\*

A l'issue du service divin, la procession s'étant reformée se rendit à l'orphelinat St Joseph où une table somptueusement parée attendait les quelques 200 convives de l'Union St-Joseph.

A la table d'honneur, à côtés du président, M. A. L. Pinard on remarquait le Très Rév. grand Vicaire Routhier, chapelain de la Société, M. H. Robillard député de la ville aux Communes, et les présidents des diverses sociétés invitées.

Le temps des *toasts* étant arrivé, on y a procédé dans l'ordre suivant: A Sa Sainteté le pape Léon XIII, qui provoqua une réponse des mieux appropriées de la part du Rév. Grand-Vicaire. A la Reine; à la Chambre de Commerce, M. H. Robillard y répondit par un discours interrompu à maintes reprises par les applaudissements de la salle entière.

On eut ensuite de jolis discours de MM. Berthiaume, président St-Joseph de Hull; du président de la société St-Thomas de la même ville; Jac. Dufresne, de la société St-Pierre d'Ottawa; J. Chamard, de la société Saint-Thomas d'Ottawa; L. Gravelle et Chs. Desjardins, sociétés "C. M. B. A.", O. Dionne, sociétés St-Antoine de Padoue et Saint-Louis, Pinard, société St-Joseph; Dr St-Jean, "aux Dames" et Ed. Aubé, "à la Presse."

Jamais encore on avait vu affluence aussi considérable au banquet de la St-Joseph; c'est donc là une preuve des succès constants que fait chaque année cette florissante société, la doyenne des associations de secours mutuels de la capitale.

Ed. A.

### UNE SENSATION

La *Justice* d'hier soir est en liesse. Elle s'est jetée avec avidité sur la pâture que le *Canadien* d'hier matin lui a fournie, et elle en fait un festin sadanapalesque.

Nous n'avons aucune objection à ce que l'organe national cherche dans les papiers publiés par le *Canadien* un dérivatif à ses préoccupations et à ses inquiétudes ministérielles.

Mais nous avons objection à ce qu'elle se lance dans une série d'appréciations et de déductions fantaisistes comme celle dont ses colonnes étaient ornées hier.

Si M. Robert McGreevy trouve convenable de venir laver son linge sale ailleurs qu'en famille, c'est son affaire.

Si MM. T. et R. McGreevy ont entre eux des querelles d'intérêts qui ne peuvent être réglées à l'amiable, c'est regrettable au point de vue des relations fraternelles.

Mais il ne s'ensuit pas que l'on soit en droit d'attaquer à ce propos un ministre de la Couronne, comme le fait l'organe national.

Les pièces publiées par le *Canadien* d'hier font partie d'un procès qui traîne les tribunaux depuis des mois.

Elles prouvent certainement que M. Robert McGreevy hait son frère M. Thos. McGreevy.

Mais quant à ce qui concerne le département des Travaux-Publics d'Ottawa et le ministre qui le dirige, nous défions qui que ce soit de porter une accusation précise et basée sur des faits et des preuves contre ce département et ce ministre.

Nous défions qui que ce soit d'établir l'ombre d'une irrégularité dans la manière d'accorder les contrats publics depuis 1878.

Nous affirmons au contraire que le département des travaux publics est absolument au-dessus de tout reproche, et à l'épreuve de toute investigation.

Pour aujourd'hui, cela suffit.

Nous laissons les querelles personnelles se vider entre ceux qui y sont intéressés et qui y trouvent de la satisfaction. Nous serons toujours prêt à défendre victorieusement ceux de nos chefs qui seront injustement attaqués, et lâchement calomniés.

### UN PROGRAMME

Voici le programme que M. Taillon a esquissé l'autre jour à Montréal :

10. Décréter que désormais le gouvernement ne pourra contracter d'emprunt permanent sans l'approbation du peuple par un plébiscite

20 Diminuer les dépenses de plusieurs centaines de mille piastres par année.

30 Décréter que le gouvernement ne puisse à l'avenir, ainsi que le gouvernement Mercier, faire main-basse sur les fonds qui lui sont confiés en fidéi-commis.

40 Interdire par une loi l'usage des lettres de crédit.

50 Fixer par une loi le montant des emprunts temporaires qui pourront être contractés durant un parlement.

60 Rendre aux employés publics leur droit de vote et aux reviseurs fédéraux le droit de se porter candidats à la législature provinciale.

70 Réformer la procédure civile.

80 Réformer la loi des licences afin de réprimer l'intempérance.

Le chef de l'opposition admet que le premier article de ce programme est une mesure fort démocratique peu d'accord peut être avec le principe du régime constitutionnel anglais; mais, quand un homme dissipe ses biens, il faut l'interdire et lui nommer un curateur. Le gouvernement actuel dissipe la fortune de la province qu'il expose à des désastres financiers, et il faut que la province se mette elle-même à l'abri de la ruine dans laquelle des gouvernements aussi mauvais que celui-ci pourraient à l'avenir la plonger. Du reste nous ne devons plus contracter d'emprunts.

20 Le gouvernement conservateur diminuera les dépenses. Son passé est une garantie pour le peuple qu'il accomplira cette promesse. En 1884, le gouvernement conservateur a diminué les dépenses de \$150,000. S'il a pu faire cette diminution, alors, il pourrait facilement aujourd'hui diminuer les dépenses de \$500,000 en quelques années.

30 Il faut empêcher que le gouvernement s'empare des dépôts qui lui sont confiés et fassent ainsi des emprunts considérables. C'est ainsi que le gouvernement Mercier a dépensé environ deux millions de piastres qui appartiennent aux compagnies de chemin de fer. Il faudra rendre cet argent et pour le rendre il faudra emprunter.

40 Il faut arrêter l'usage des lettres de crédit, au moyen desquelles le gouvernement viole la constitution en dépensant chaque année des centaines de mille piastres sans l'autorisation des Chambres.

50 Il ne faut pas non plus que le gouvernement puisse contracter des emprunts temporaires pour une somme illimitée et éluder ainsi la loi qui défendrait de contracter un emprunt permanent sans l'autorisation du peuple.

60 La loi qui dépouille les employés publics de leur droit de suffrage est une loi inique. Les employés sont une des classes de citoyens les plus éclairés et les plus en état de bien juger les gouvernements et ils ont droit de suffrage comme les autres.

Le gouvernement a adopté une autre loi réprouvée par la justice et l'honnêteté en décrétant que les réviseurs fédéraux ne peuvent être candidats à la législature provinciale tant qu'ils sont réviseurs et même dans les deux années qui suivent leur démission.

On comprend qu'ils ne puissent être candidats pour le parlement fédéral, parce qu'ils pourraient manipuler les listes à leur gré pour se faire élire; mais ils n'ont rien à voir aux listes provinciales et il est inique de leur interdire l'entrée de la législature provinciale.

Le but mesquin et méprisable de cette loi était de se débarrasser de candidats conservateurs de l'influence et de la population de M. Brais, dans le comté de Chambly, de M. Galipeau, dans le comté de Maskinongé, de M. Tancrede Trudel, dans le comté de Champlain, etc. C'est donc une loi qui n'a pas eu pour motif l'intérêt public. Ceux qui subordonnent ainsi l'intérêt public à de méprisables intérêts de parti ne sont-ils pas cent fois condamnables?

8 Il est nécessaire de réformer la loi des licences. Le gouvernement ne l'a pas fait en 1884 et 1885, parce qu'il attendait le jugement du Conseil Privé au sujet des lois concernant les lois concernant les licences.

Lui, M. Taillon, déplore tout le mal que fait au milieu de nous l'intempérance. Il ne saurait dire comme M. Mercier, que les prohibitionnistes sont des "fous" ou des "cranks." Ceux qui combattent le fléau de l'intempérance sont animés d'un sentiment noble et admirable et même lorsqu'ils tombent dans l'excès de l'exagération, ils méritent encore notre respect.

Cette question est trop grave et trop importante, elle touche de trop près à la morale publique, au bien être et à l'avenir de notre peuple pour l'exploiter au bénéfice d'un parti. Lui, M. Taillon, a demandé à M. Mercier de prendre la responsabilité d'un bill pour réprimer l'intem-

pérance, lui promettant son appui le plus sympathique. M. Mercier lui a refusé. Lui, M. Taillon, s'il arrive au pouvoir après avoir consulté les autorités religieuses, municipales et autres ne reculera pas devant la responsabilité d'une mesure que tout ce qu'il y a d'honnête et de respectable dans le pays réclame, devant une mesure nécessaire dans l'intérêt de la morale, dans l'intérêt consciemment compris de tous les habitants de la province."

POURQUOI ?

L'Electeur de ce matin en faisant le compte rendu des élections du barreau qui ont eu lieu hier l'après-midi, dans le palais de justice, mentionne le nom de l'hon. J. Blanchet, qui a été réélu, bâtonnier pour la section de Québec, de MM. J. Montambault et J. E. Prince, qui ont été réélus, le premier, trésorier, et l'autre secrétaire, de MM. J. Malouin Dunbar, Bédard, Belleau, Darveau Pentland, Flynn et Casgrain qui ont été élus membres du conseil; mais de M. Miller qui a été élu syndic, l'"Electeur" n'en souffle pas un mot. Pourquoi ?

L'Electeur aurait-il encore souvenir des actions en dommages prises par M. W. Miller contre l'Electeur, les MM. Langelet et consorts. Et ce souvenir obscurcirait-il l'esprit du confrère jusqu'au point de lui faire imprimer des rapports, incomplets, par tactique ?

EN ROUTE POUR MANITOBA

L'émigration de nos compatriotes à Manitoba prend des proportions. Un second détachement est parti ces jours derniers, accompagné jusqu'à Ottawa de M. l'abbé Beaudry. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux.

- Théodule Magnan, Saint-Judes, à Saint-Alphonse, Manitoba, 9.
  - J. Cooke, Drummondville, 9.
  - Joseph Paradis, Téléphore Paradis, Michel Chicoine, Urbain Paradis, de la Patrie, à Glenboro, Manitoba, 22.
  - J. Talbot, Taunton, Mass.
  - Alphonse Toupin, Worcester, à Saint-Agathe, Manitoba.
  - Olivier Lefebvre, Saint-Hugues, à Saint-Hyacinthe, Manitoba, 2.
  - Félix Therrien, Montréal, Saint-Jean-Baptiste, Manitoba, 8.
  - Alphonse Guindon, Montréal, 7.
  - F. Brodeur.
- De nouvelles recrues partent toutes les semaines.
- Vaut mille fois aller là qu'ailleurs

Monseigneur Jacques Janvier Vinet, ancien curé du Sault-au-Récollet, décédé hier matin, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

B. PH. GARNEAU, Ptre., Secrétaire.

Archevêché de Québec, }  
3 mai 1890

PORTNEUF

A une convention de délégués du comté de Portneuf, tenue mardi, à Lachevrotière, notre ami M. Honoré Chassé, avocat, a été choisi comme candidat conservateur pour les prochaines élections.

Parlement Fédéral

Ottawa, 29 avril.

M. BLAKE a proposé cet après-midi lorsque M. Foster a demandé à la chambre de se former en comité de subsides, la motion dont il avait donné avis il y a déjà une semaine. Par cette motion, M. Blake demande à la chambre de déclarer qu'il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'exécutif dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées et qu'une opinion, raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'exécutif.

M. BLAKE a prononcé à l'appui de sa motion un discours très éloquent.

Sir JOHN MACDONALD félicite M. Blake de l'exposé lumineux qu'il a fait de la question. Il dit que le gouvernement n'a aucune objection à laisser adopter cette motion et qu'il se propose d'en mettre les principes en pratique à la prochaine occasion. La motion est adoptée unanimement.

La chambre s'est formée ensuite en comité et a voté les crédits demandés dans les estimations supplémentaires.

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir le crédit demandé pour les chemins de fer de l'île du Prince-Edouard donne l'occasion à M. Weldon, d'Albert, de demander que le gouvernement achète et réunisse sous la même direction que le chemin de fer Intercolonial les divers embranchements qui en sont tributaires dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. WELDON dit que le gouvernement possède déjà quelques-uns de ces tributaires et qu'il serait dans l'intérêt du pays comme dans celui d'une meilleure administration du chemin de fer Intercolonial que la Puissance les possédât tous.

M. BLAKE dit que le député d'Albert finira peut-être par obtenir ce qu'il demande mais qu'il lui faudra certainement attendre plusieurs années. Lors des dernières élections, sir Charles Tupper, alors ministre des chemins de fer, lui a adressé un télégramme énonçant le projet d'unir sous une même direction les divers tributaires de l'Intercolonial; si, aux prochaines élections, il obtient un arrêté en Conseil, il pourra se déclarer satisfait.

Sir J. MACDONALD dit que le but en construisant le chemin de fer Intercolonial n'a pas été d'établir un réseau de chemin de fer dans tous les comtés du Nouveau-Brunswick et d'en faire une entreprise commerciale, mais le chemin a été construit pour remplir une condition imposée au pays par les provinces maritimes qui ne voulaient pas entrer dans la confédération sans cela.

M. MITCHELL exprime la crainte que l'idée lancée par M. Weldon ne cache quelque plan d'achat de l'Intercolonial et des divers embranchements par une compagnie privée, sous le couvert de la nécessité d'une administration plus économique de l'Intercolonial.

M. MITCHELL dit que ce chemin de fer est et doit rester la propriété du gouvernement; la constitution et le contrat intervenu entre les provinces le veulent ainsi, et il s'opposera de toutes ses forces à toute tentative de spéculation sur l'achat de l'Intercolonial. Il fait allusion à la vente du chemin de fer du Nord par l'administration Chapleau et au profit réalisé par M. Sénécal.

M. CHAPLEAU répond que M. Duncan McIntyre, interrogé sous serment, avait déclaré que la vente du chemin de fer du Nord était la meilleure affaire que la province de Québec pût faire.

M. WOOD (de Westmoreland) appuie la proposition de M. Weldon et dit que si les chemins de fer étaient unis sous une même direction, leur administration pourrait se faire d'une manière beaucoup plus économique et plus satisfaisante pour le public.

Sir R. CARTWRIGHT dit que M. Wood est propriétaire d'un de ces chemins de fer tributaires de l'Intercolonial.

Le comité passe ensuite aux autres crédits et à 1 h. 15 la chambre s'ajourne.

Ottawa, 30 avril.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

A l'ouverture de la séance cette après-midi, M. Mulock a proposé la première lecture d'un bill permettant la nomination d'un commandant en chef des milices canadiennes né au Canada.

Sir ADOLPHE CARON répond que la session est maintenant un peu avancée pour discuter ce bill et effectuer le changement demandé, mais que le gouvernement étudierait la question dans l'intervalle des deux sessions et soumettrait à la prochaine le résultat de ses délibérations.

M. MITCHELL dit que le temps est arrivé où le Canada ne doit plus être obligé d'aller chercher en Angleterre un commandant de ses milices.

Le bill est lu une première fois, mais il n'ira pas plus loin que cela cette session.

En réponse à M. McMullen, Sir JOHN MACDONALD dit que le gouvernement consultera les autorités compétentes au sujet de l'interprétation à donner au statut relatif aux membres des Communes qui résident dans leur district électoral et au droit qu'il peuvent avoir de toucher une indemnité de frais de route calculée sur la distance entre leur résidence et Ottawa.

En réponse à M. Mitchell sir JOHN MACDONALD dit que les résolutions relatives aux subventions de chemin de fer seront soumises à la chambre la semaine prochaine.

M. CHARLTON propose la motion dont il a donné avis la semaine dernière relativement au refus du gouvernement de soumettre le bill des biens des Jésuites à la Cour Suprême du Canada.

M. CHARLTON dit que s'il n'avait écouté que ses inclinations il n'aurait pas soulevé cette question de nouveau, mais son devoir l'y oblige. Il fait un long exposé de la question, et se déclare surpris de voir que le gouvernement ait refusé de soumettre la question au tribunal auquel il devait la renvoyer. Il condamne le gouvernement d'avoir donné pour raison la question d'économie lorsque les citoyens de Montréal offraient de payer les frais de la cause devant la Cour Suprême. Il accuse sir John Macdonald d'avoir laissé passer ce bill sans le renvoyer à la Cour Suprême, lorsqu'il savait que la majorité du pays était en faveur de ce renvoi aux tribunaux.

Sir JOHN THOMPSON répond à M. Charlton et lui fait le reproche d'avoir beaucoup retardé à proposer une motion qu'il aurait pu proposer en temps plus utile, c'est-à-dire lorsqu'il était encore temps de soumettre la cause à la Cour Suprême. Néanmoins le gouvernement a suivi la ligne de conduite qu'il considérait la plus sage, et il a soumis la constitutionnalité de l'acte des Jésuites aux autorités les plus compétentes de l'Empire, les officiers en loi d'Angleterre préposés spécialement à l'examen des actes coloniaux.

Relativement à la réponse donnée à Québec par Son Excellence le gouverneur-général à ceux qui allaient lui demander le désaveu de l'acte des Jésuites, sir John Thompson fait la déclaration que jamais il n'y avait eu de conversation ni de correspondance officielle ou non-officielle entre Son Excellence et lui-même au sujet de cette réponse, et que Son Excellence a agi de son propre chef et sans être avisé par le gouvernement.

Sir John Thompson a continué son discours à la séance du soir.

A 12 h. 30 la séance s'ajourne.

AU SENAT

Le Sénat a continué en comité la discussion du bill des Territoires du Nord-Ouest dont la troisième lecture sera proposée demain. M. Abbott ayant déclaré que le gouvernement proposerait en comité un meilleur mode de division du district d'Edmonton en deux parties, M. Girard a consenti à retirer l'amendement qu'il voulait proposer.

Le Sénat votera demain l'amendement de M. Bellerose qui sera proposé lors de la troisième lecture.

Ottawa, 1er mai.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

En l'absence de Sir John Macdonald, cet après-midi, sir HECTOR LANGRIN a proposé l'adoption d'une résolution dé-

clarant qu'il est expédient, afin de permettre à la compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton de construire une voie ferrée à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, de passer un contrat avec cette compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période de \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Sir J. THOMPSON annonce que le Sénat a modifié considérablement le bill des lettres de change et billets et qu'il proposera l'adoption de ces amendements à une séance ultérieure.

Le ministre annonce aussi que le Sénat a adopté un bill relatif au taux de l'intérêt, mais qu'il n'en proposera pas l'adoption maintenant, parce que M. Weldon (de St Jean) doit demander d'y faire plusieurs modifications.

La chambre passe en deuxième et dernière lecture le bill de l'inspection du gaz, et donne ensuite son assentiment aux crédits qui ont été discutés en comité.

Cette besogne se continue jusqu'à six heures et reprend à la séance du soir.

Le bill des banques est ensuite remis sur le tapis et donne lieu à une discussion prolongée.

M. FOSTER donne avis qu'il proposera lundi prochain un bill intitulé "Acte relatif aux caisses d'épargne dans la province de Québec."

#### AU SENAT

Le Sénat a voté en troisième lecture cet après-midi le bill des Territoires du Nord-Ouest.

Voici les noms des sénateurs qui ont voté en faveur de l'amendement de M. Bellerose relatif à langue française : MM. Bellerose, Armand, Baillargeon, Girar, Pâquet, Chaffers et McMullan.

Ottawa, 2 mai.

La séance est ouverte à trois heures et quart.

En proposant la résolution qu'une prime de deux piastres par tonne soit payée pour tout fer en gueuse fabriquée au Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le 30 juin 1897 inclusivement, M. Fraser a prononcé un long discours dans lequel il a exprimé l'espoir que cette prime aurait pour effet de donner l'essor à l'industrie métallurgique au Canada.

SIR R. CARTWRIGHT a combattu la proposition en disant que c'était une nouvelle taxe imposée sur une classe nombreuse d'habitants au profit seulement de quelques industriels que l'on veut enrichir.

M. DALY prend la défense de la politique ministérielle. Il espère qu'elle aura pour résultat de développer une industrie qui fera la richesse du pays en général.

Mm. Macdougall, Davies et Casey continuent la discussion jusqu'à six heures.

Au moment que la Chambre allait reprendre la discussion sur la prime en faveur de fer en gueuse, M. Rykert demande la parole pour une explication personnelle au sujet du rapport que le comité des privilèges et élections a décidé de faire relativement aux accusations portées contre lui par sir Richard Cartwright. Il croit qu'il a été traité avec injustice par le comité qui n'a pas obligé son accusateur à porter des accusations directes contre sa conduite officielle de député.

M. BLAKE s'oppose à ce que M. Rykert discute à l'avance un rapport de comité qui n'est pas encore soumis à la chambre. Il proteste aussi contre les attaques de M. Rykert sur la conduite du comité.

M. RYKERT continue en disant qu'il est fermement convaincu qu'il n'a pas été traité avec justice par la chambre et par le comité des privilèges et élections. Il n'a aucune faute à se reprocher dans sa conduite de mandataire du peuple et il est prêt à se soumettre de nouveau au jugement de ses électeurs avec la confiance qu'ils lui donneront encore une fois le mandat de représentant du comté de Lincoln.

En conséquence il annonce à l'Orateur qu'il donne sa démission de député de Lincoln.

En prononçant ses derniers mots, M.

Rykert quitte son siège et sort de la salle des séances au milieu d'un silence général.

On lit sur les figures de M. Blake et Bowell une expression de malaise, mais sir R. Cartwright semble très occupé à feuilleter ses papiers et il est impossible de dire quelle impression la déclaration et la sortie de M. Rykert ont faite sur lui.

C'est la décision à laquelle est arrivé ce matin le comité des privilèges et élections de confier à un sous-comité composé de sir John, M. Blake, M. Girouard et M. Thompson, M. Blake, M. Girouard et M. Davies, le soin de combiner les opinions émises par sir Thompson et M. Blake qui a porté M. Rykert à ne pas attendre le rapport de ce sous-comité, lequel devait conclure de la même manière que la motion Cartwright.

Après la sortie de M. Rykert, le malaise et la spéfaction semblaient paralyser à tel point tous les députés que M. McMullan qui avait un discours tout prêt contre la prime du fer en gueuse oubliée de se lever, lorsque l'Orateur propose que la chambre se forme en comité sur la résolution de M. Foster.

M. LAURIER qui avait toujours gardé son sang froid, se lève pour s'opposer à la formation de la chambre en comité, mais il est trop tard, l'Orateur vient de quitter le fauteuil et le vote que sir R. Cartwright devait provoquer sur cette résolution ne peut pas avoir lieu.

M. CHAPLEAU donne avis qu'il proposera lundi un bill établissant un bureau de statistique du travail.

La chambre s'occupe de la discussion de divers bills publics pendant le reste de la séance.

Ottawa, 5 mai.

#### L'AFFAIRE RYKERT

A l'ouverture de la séance cette après-midi, M. Girouard présente le rapport du comité des privilèges et élections au sujet de l'affaire Rykert. Ce rapport arrive à la conclusion, comme la motion de Sir R. Cartwright, que la conduite de M. Rykert a été peu honorable, corrompue et scandaleuse.

SIR JOHN MACDONALD dit qu'il fixera demain la date de la prise en considération de ce rapport.

#### L'ÉLECTION DE LINCOLN

Le chef du cabinet annonce aussi que l'orateur a émis le bref pour remplir la vacance causée par la démission de M. Rykert et que l'élection aura lieu immédiatement.

#### LETTRES DE CHANCE, BILLETS PROMISSOIRES, ACTE DES MATELOTS

La chambre adopte ensuite les amendements apportés par le Sénat au bill des lettres de change et billets promissaires, ainsi qu'au bill qui amende l'acte des matelots.

#### PRIME SUR LE FER EN GUEUSE

L'hon. M. FOSTER propose l'adoption du rapport du comité de la chambre qui recommande d'accorder une prime de \$2 par tonne sur le fer en gueuse fabriquée en Canada. Cette motion est adoptée par un vote de 69 contre 45.

#### LE BILL DES BANQUES

La chambre se remet ensuite à l'étude du bill des banques, besogne qu'elle continue à la séance du soir.

#### SÉANCE DU SOIR

Après une discussion de quelques heures, le comité lève séance et demande permission de siéger de nouveau.

SIR JOHN MACDONALD propose que la chambre se forme en comité sur la résolution que sir Hector Langevin a soumise à la chambre, la semaine dernière, autorisant le gouvernement, afin de permettre à la compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan, à ou près d'Edmonton, à passer un contrat avec cette compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles, pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service, pendant la dite période, \$80,000 par année ; le dit contrat devant compter à partir de l'achèvement de la dite ferrée.

Cette proposition donne lieu à une discussion entre Sir John Macdonald, l'hon. M. Laurier, M. Daly, M. Charlton et M. Watson.

La chambre se forme en comité, discute la résolution et l'adopte.

#### L'AFFAIRE MCGREEVY

M. BARRON doit amener devant la chambre, mercredi prochain, l'affaire McGreevy et des commissaires du havre de Québec.

## UNE CATASTROPHE

### L'ASILE DE LA LONGUE POINTE INCENDIE

On porte le nombre des victimes à 200

Quatre religieuses ensevelies dans les ruines

### TROIS AUTRES MANQUENT A L'APPEL

Des centaines de pauvres aliénés errent à l'aventure.

Montréal, 6. 1re dépêche.—On a reçu la nouvelle en cette ville que l'asile des aliénés de la Longue Pointe, situé à 4 milles de Montréal, est en feu. On demande des secours. L'asile renferme un grand nombre d'aliénés. Les détails à plus tard.

2e dépêche.—Le feu s'est déclaré vers midi. On suppose que le feu a originé dans la chambre de la chaudière de la bâtisse principale et qu'il s'est propagé aux diverses ailes. Toute les bâtisses seront une perte totale.

Les religieuses disent que tous les patients, au nombre de 1300, sont sauvés et quelques-uns sont logés à l'asile St-Joseph, d'autres au couvent d'Hochelaga qui se trouve dans les environs. Les autres sont logés ou dans les bâtisses voisines ou sont errants sur le terrain.

Le maire a donné l'ordre que toute la brigade de Montréal se rende sur le théâtre de l'incendie. Les efforts faits pour maîtriser les flammes sont sans succès parce que l'approvisionnement d'eau est faible.

3e dépêche.—Des personnes qui ont été sur le théâtre de l'incendie disent que la scène d'horreur lors de la conflagration est une de celles qui ne s'oublient jamais et qui sont impossibles à décrire. Quand on songe qu'en plein jour, un nombre aussi considérable de victimes ont perdu la vie ; quand on a été témoin de la manière dont plusieurs d'entre eux ont couru elles-mêmes à la mort en s'élançant dans les flammes, on ne saurait se défendre d'un mouvement d'horreur. Cet asile qui, pour les 1300 lunatiques qui y étaient internés, devait leur servir de refuge et d'allègement est devenu, en quelques heures, leur tombeau.

On ne compte maintenant que 1100 patients sauvés. Les autres ou se sont sauvés dans les champs et les bois ou ont péri dans les flammes. Quel est le nombre exact de ceux qui ont ainsi péri ? C'est ce qu'on ne pourra jamais dire au juste parce qu'il n'y a pas d'autres registres que ceux qui étaient tenus à l'asile et ils ont été consumés. D'après les pompiers, les personnes du voisinage et d'autres renseignements recueillis, 100 aliénés ont péri, d'autres disent 200.

Il est de fait que pareille calamité ne s'est pas vue dans la province de Québec depuis les premiers temps de l'établissement de cette province.

Une singulière coïncidence, c'est aujourd'hui même que le seul asile protestant pour les aliénés qui soit administré en vertu d'un nouveau mode, c'est aujourd'hui disons-nous, que cet asile est inauguré. Jusqu'à présent, les aliénés des toutes les dénominations étaient ensemble, et les protestants au moyen de sollicitations

pressantes sont parvenus à fonder un asile pour leurs coreligionnaires.

C'est à midi moins cinq minutes qu'un dépêche fut envoyée en cette ville, annonçant l'incendie et demandant du secours. Le maire Grenier qu'il fallait consulter et qu'on trouva à la Banque du Peuple, donna ordre d'envoyer deux pompes à vapeur et deux dévidoirs de boyau. Ils furent rendus en très peu de temps sur le théâtre de l'incendie, mais il aurait été presque aussi bon de les laisser à Montréal, parce qu'après cinq minutes de fonctionnement, les pompes avaient épuisé l'approvisionnement de l'eau et il n'y aurait eu moyen d'avoir de l'eau qu'en le prenant au fleuve St-Laurent, à un demi-mille de distance.

A 4 milles plus bas que Montréal se trouve une pointe de terres avançant sur le fleuve et c'est là le village de la Longue-Pointe. C'est là aussi que se trouvait l'asile qui vient d'être réduit en cendres. L'alarme fut donnée à midi moins un quart. Le feu origina dans un buffet et il y fut mis par une des patientes qui sans aucun doute, si elle est encore vivante, doit fort se réjouir de son œuvre. Le mode de construction de l'asile prêtait, dit-on, admirablement bien à la propagation de l'élément destructeur.

L'asile avait 630 pieds de front sur une profondeur de 300 pieds. Il était construit en brique. La bâtisse principale occupait le centre et de chaque côté s'étendaient 4 ailes à 5 étages. La partie Est de l'asile était réservée aux hommes et la partie ouest aux femmes et en tout il y avait 60 départements.

En arrière se trouvaient la bâtisse à l'engin, la buanderie et les dépôts d'approvisionnements, qui tous ont échappé à l'incendie.

Le feu a originé dans le second département dans la partie de l'asile réservée aux femmes et dans un des étages supérieurs. La ventilation s'opérant au moyen d'un tube longitudinal relié aux tours, les flammes sortirent vite du toit au centre de chaque tour.

Quand un des représentants de la presse associée arriva sur le théâtre de l'incendie avec les pompiers, une des tours venait de crouler et les flammes sortaient par plusieurs endroits de la couverture. Des jets d'eau furent lancés sur le brasier, et cela eut un bon effet, mais malheureusement cela ne pouvait durer longtemps vu le faible approvisionnement de l'eau.

A mesure que l'incendie se propageait la terreur augmentait aussi. Les pires cas de folie se trouvaient dans les étages inférieurs et on put les sortir sans trop de difficultés. Les fous furieux étaient logés dans les cellules dans les étages supérieurs et c'est de là qu'on attendait des cris déchirants. Ces pauvres malheureux, non capables de se former la plus faible idée du danger qui les menaçaient, faisaient pour la plupart, une résistance désespérée et opiniâtre à ceux qui voulaient leur faire abandonner leurs cellules.

En moins d'une heure après l'origine du feu, la plus grande excitation régnait dans le village et une foule immense de personnes venues de toutes parts encombraient les alentours du théâtre de l'incendie.

Quand les pompiers virent qu'ils leur était impossible de sauver la bâtisse, ils dirigèrent leurs efforts pour sauver la vie aux aliénés. C'est alors qu'ils furent témoins de scènes déchirantes. Le chef de la brigade, M. Benoit dit qu'il n'avait encore jamais vu rien de semblable dans toute sa vie de membre de la brigade du feu. Il entra dans une salle où se trouvaient une vingtaine d'aliénés. En le voyant, ces pauvres infortunés se

jetèrent dans les bras les uns des autres se formant aussi en une masse humaine compacte. Le chef Benoit saisit ceux qui étaient le plus près de lui et tenta de disperser ces fous. Tous ces efforts furent vains. "Je ne pus pas plus les séparer, dit le chef, que j'aurais pu écarteler un cheval." Force lui fut de les abandonner à leur malheureux sort. Quand il les quitta leurs habits avaient pris feu et ils étaient complètement enveloppés par les flammes.

Trois pompiers le capitaine Doolau, et les hommes Lambert et Cyr ont failli trouver la mort dans cet incendie. Ils étaient entrés dans une salle et la porte, au moyen d'un ressort, se barra sur eux, les laissant ainsi dans l'impossibilité de sortir. Ils essayèrent de briser la porte avec leurs hâches, mais n'y réussirent pas. Ils cherchèrent aussi à se sauver par les fenêtres du devant de la bâtisse mais les flammes les repoussèrent. Le chef Benoit se doutant du danger que couraient ces trois hommes fit appliquer des échelles donnant sur un autre côté de cette salle et parvint ainsi à leur sauver la vie.

L'ingénieur de la bâtisse M. Orourke a sauvé 9 aliénés et chaque pompier peut être fier du travail qu'il a fait en cette pénible circonstance. Les efforts des hommes de la brigade ont été vraiment héroïques.

Dès que l'alarme fut donnée, l'ingénieur de la bâtisse fit jouer la hausse, mais ce fut sans succès parce qu'au moyen du tuyau du ventilateur, le feu éclata presque en même temps dans une douzaine d'endroits différents.

Un événement tragique est enregistré dans cette conflagration. La sœur Marie était malade à l'infirmerie, qui se trouvait au cinquième étage. Trois autres sœurs volèrent à son secours et, l'enveloppant dans une couverture, se mirent en frais de la sauver. Rendues au haut de l'escalier, les flammes les empêchèrent d'aller plus loin. Toutes quatre périrent. Ce sont les sœurs Marie, Demerise, Gilbert et Lumina. Aucune d'elles n'était âgée de plus de vingt ans et toutes venaient des paroisses en bas de Québec.

Les sœurs de l'asile ont travaillé avec persistance, zèle et héroïsme et elles ont réussi à sauver un nombre prodigieux d'aliénés, en tenant compte du peu de facilités qu'elles avaient à leur disposition.

La sœur Thérèse, la supérieure, est atterrée de cette calamité et elle en est même malade.

On a sorti sans connaissance les deux médecins de l'asile Bourque et Barolet.

Tous les murs ont croulé les uns après les autres et à six heures ce soir, il ne restait plus de ce qu'était autrefois l'asile de la Longue-Pointe qu'un amas de débris et sous ces débris, non les cadavres mais les cendres d'une centaine de victimes.

A six heures le temps était très noir, une pluie froide tombait et avait converti les chemins en marais inaccessibles à d'autres qu'à des personnes à cheval. Les pauvres sœurs, dont un grand nombre sont jeunes et délicates, se trouvaient à patauger dans la boue jusqu'aux genoux.

Les fous et les folles errent à l'aventure. Un certain nombre se sont sauvés dans la campagne. Bien qu'on ait établi un cordon de police, il y a des aliénés disséminés partout dans le village. Les habitants de la Longue-Pointe pourront s'estimer heureux s'ils n'ont pas à enregistrer de ces crimes dont les fous sont seuls capables.

Plusieurs des intéressés de l'asile et les religieuses surtout sont actuellement logés aux couvents de St-Isidore, Saint-Joseph, St-Benoit, St-Laurent et de la

Pointe-aux-Trembles.

Le premier ministre a mis la bâtisse de l'exposition de Montréal à la disposition des religieuses et demain elles y recevront des provisions et s'y installeront provisoirement.

L'asile avait d'excellents engins, 10 bonnes pompes, de nouvelles chaudières, mais aucune communication existait entre les pompes et les chaudières.

L'asile St-Jean de Dieu, communément appelé asile de la Longue-Pointe fut fondé en 1873. Le gouvernement, désirant fermer l'asile de Saint Jean d'Iberville et décharger l'asile de Beauport, Québec, qui était encombré, en vint à une entente avec les Sœurs de la Providence pour fonder un asile pour les idiots et les fous.

La construction de la bâtisse commençait en 1874 et le 16 juillet 1875, l'asile recevait ses premiers patients.

Les Sœurs de la Providence ont dépensé pour fonder et organiser cette institution la somme de \$1,132,232 et dont \$700,000 pour la construction seule de la bâtisse.

Les bâtisses étaient assurées par le gouvernement pour une somme de \$300,000 à la compagnie d'assurance Royale et ce montant avait été réassuré dans 18 compagnies locales pour des sommes variant de \$5,000, à \$22,000.

Les Sœurs de la Providence, qui étaient propriétaires et avaient l'administration de l'asile, n'ont été fondées que depuis 50 ans et elles forment cependant une des communautés religieuses les plus considérables du Canada.

La révérende Mère Supérieure est la sœur de madame Elisée Dionne, de Ste-Anne de la Pocatière, et est native de St-Hyacinthe.

L'hiver dernier elle a été malade d'une inflammation d'intestins, et pendant un certain temps, on a désespéré de ses jours. Les deux sœurs assistantes de la supérieure Thérèse, étaient sœurs Charles et Madeleine. La première est la sœur du Dr Goulet de Joliette, et la seconde la sœur du Dr Desjardins, de St-Janvier.

Le personnel total des sœurs de l'asile se composait de 72 religieuses et 92 laïques, en tout 164, dont 2 étaient au bureau de l'institution, 2 au parloir et les autres dans les divers départements de la bâtisse. Les gardiennes laïques étaient au nombre de 14, les gardiennes de nuit 4, les gardiennes de nuit 2. De plus, il y avait employés sur la ferme et pour surveiller le travail des patients 8 hommes, 19 autres gardiens surveillaient les départements de l'industrie. Il y avait aussi 2 chapelains. Le grand total du personnel était donc de 242. A l'hôpital pour les femmes la surveillance était faite par une religieuse aidée de 2 sœurs laïques et d'un gardien. A l'hôpital pour les hommes une religieuse et 2 gardiens avaient la surveillance des malades.

**Nouveaux détails**

Montréal, 6.—La sœur Thérèse dit que le feu fut découvert vers 11.30 a. m., et sortant du toit de la chapelle. Elle porte le nombre total des aliénés à 1,297 ainsi que 67 sœurs et 100 infirmières. Elle ne peut expliquer l'origine du feu parce qu'il n'y avait pas de fournaies dans cette partie de la bâtisse. Le service de l'eau, d'après la supérieure, était des meilleurs et il y avait une hausse dans chaque étage. Elle admet que les pertes de vie doivent être très considérables.

Une certaine théorie explique l'origine du feu en disant qu'il a été allumé par une explosion qui aurait eu lieu dans la fournaise de l'asile. Mais cette explication n'est qu'une pure conjecture.

Longue-Pointe, 6.—Le nombre des morts est évalué maintenant à 50, bien qu'un grand nombre de patients manquent encore. On s'attend qu'ils vont revenir.

On croit que sept religieuses ont péri, parce qu'il en manque encore trois en tenant compte des quatre qu'on sait avoir péri.

Au nombre des morts est la sœur Lahaie, religieuse du couvent du Sacré-Cœur, au Sault au Récollet, et qui était sous traitement à l'asile depuis quelques mois.

**ETRANGER**

**Elections cantonales en Suisse**

Berne, 5.—Le résultat des élections cantonales qui ont eu lieu hier est en faveur des libéraux.

**Procession de 6,000 ouvriers en Belgique**

Gand, 5.—Six mille ouvriers socialistes ont paradé dans les rues. Ils réclament la journée de huit heures de travail.

**Arbitrage entre patrons et ouvriers**

Dublin, 5.—Mgr l'archevêque Walsh propose que la corporation de Dublin et la Chambre de Commerce forment une commission d'arbitrage pour régler les différends entre patrons et ouvriers.

**Les greves en France**

Paris, 6.—Une dépêche de Roubaix annonce que les grévistes ont essayé de couper les tuyaux qui fournissent l'eau aux manufactures, mais que les troupes les ont empêchés de mettre leurs desseins à exécution. Cette grève va entraîner l'expulsion en masse des ouvriers étrangers très nombreux à Roubaix.

**Les élections municipales en France**

Paris, 6.—Les élections municipales de ballottage, qui ont eu lieu dimanche, ont donné les résultats: Candidats élus, 53 républicains, 5 conservateurs et 1 boulangiste.

Le nouveau conseil municipal se composera de 65 républicains, 13 conservateurs et deux boulangistes.

**L'AFFAIRE RYKERT**

Nos lecteurs connaissent le dénouement de l'affaire Rykert. Nous félicitons le gouvernement et en particulier Sir John Thompson d'avoir montré tant de fermeté et de sévérité dans cette affaire.

La Gazette de Montréal publie sur ce sujet un excellent article que nous sommes heureux de reproduire *in extenso*:

La démission de M. Rykert a été une cause de surprise en même temps que de regret. Il était des plus anciens députés du Parlement, et c'était aussi un homme de capacité peu ordinaire. Il possédait la confiance de ses commettants à un haut degré, et était tenu en grande estime dans la Chambre des Communes. Son départ avec une tache sur son caractère est une fin de carrière désagréable, car, qu'il revienne en parlement ou non, on peut dire de lui que son utilité a cessé. Il ne peut pas y avoir deux opinions sur la justice de sa condamnation agréée par le comité des privilèges et élections, et en face de laquelle il a démissionné. Les faits sont connus. M. Rykert avait des amis dans le comité qui a examiné son cas. Plusieurs députés conservateurs, le ministre de la justice entre autres, ont été brutalement attaqués à cause du désir qu'on leur prêtait de venir à son secours, même quand il n'y avait de leur part d'autre intention que celle de le condamner que sur une preuve évidente et en conformité des droits et privilèges du parlement.

M. Rykert n'avait aucune raison de dire qu'il n'a pas reçu fair play. Sir John Thompson et M. Blake ne peuvent pas être accusés d'avoir consenti délibérément à déshonorer un représentant du peuple dans le parlement du pays. Le

fait qu'ils ont été d'accord, comme il semble avoir été établi, pour porter condamnation, convaincra tout le monde que la conduite de M. Rykert dans l'affaire soumise à une enquête n'a pas été telle qu'elle aurait dû. Il a dû s'en apercevoir vendredi soir quand il a donné sa démission, de même que le public le comprendra quand tout les faits seront connus.

Cette affaire constitue un triste épisode dans nos annales parlementaires. Le bien qui en découlera sera de faire comprendre au peuple quoi qu'en pourront dire les partisans que le Parlement n'approuvera pas la conduite d'un de ses membres quand il aura été clairement établi qu'elle a été blâmable.

**PETITE GAZETTE**

La pêche au loup-marin sur les bancs de Terre-Neuve est très fructueuse cette année.

Une dépêche de St-Jean donne les derniers arrivages ainsi que la quantité de loups-marins capturés: Ranger 17,000; Walrus, 3,300; Terra Nova, 18,000; Kife, (second voyage), 800; Bagle, 9,000; Hector, 3,000 Polynia, 16,500.

Une délégation de la Chambre de commerce de Halifax a eu une nouvelle entrevue avec Sir John Thompson ministre de la Justice, et une autre avec Sir John Macdonald relativement à l'extension de la ligne courte par la voie du chemin de fer Témiscouata. Le gouvernement doit faire connaître sa décision aujourd'hui en soumettant ses résolutions sur les chemins de fer qui doivent être subventionnés par l'Etat.

Il y a un projet pour ouvrir un canal d'un point en face de Grand Island, sur le lac Supérieur à l'extrémité nord de Green Bay sur le lac Michigan, passant à travers la partie la plus étroite de la longue péninsule qui s'étend entre ces deux lacs. Ce canal aurait 36 milles de long et épargnerait deux jours et demi aux steamers, et cinq jours aux vaisseaux à voiles qui sont obligés de contourner la péninsule.

La démission de M. Rykert porte à quatre le nombre des vacances dans la Chambre des Communes, mais l'une d'elles a été remplie hier par M. Mackintosh. Les brefs pour Westminster sont lancés et l'élection de Kent et celle de Lincoln auront probablement lieu en juin.

Une dépêche de Vancouver en date du 5 mai annonce que leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught sont arrivés à Yokohama le 15 avril et ont été salués par les canons de l'escadre japonaise.

Il a neigé durant plusieurs heures dimanche dernier à Saint-Paul et à Minneapolis et dans tout le Nord-Ouest.

Cette neige à pareille date est considérée comme un signe précurseur d'une abondante récolte.

## ALLOCATION

PRONONCÉE PAR MGR L'ÉVÊQUE  
D'ANGERS

AUX OBSÈQUES DE M. JULES MOREL

Chanoine honoraire d'Angers

Membre consulteur de la Congrégation de l'Index.

Hier, 1er avril, ont eu lieu en l'église Sainte-Thérèse d'Angers les obsèques de M. l'abbé Jules Morel, chanoine honoraire, d'Angers consulteur de la Sacrée Congrégation de l'Index. Mgr l'évêque d'Angers présidait l'office funèbre, auquel assistaient MM. Chesneau et Pessard, vicaires généraux, prélats de la maison de Sa Sainteté; Mgr Maricourt recteur de l'université catholique d'Angers, prélat domestique; M. le chanoine Grimault vicaire général; MM. les chanoines Cherruau, Picherit, Bucher, Sécher, Fournier; M. Moreau, chanoine d'Angoulême, filleul du vénérable défunt; M. l'abbé Davin chanoine titulaire de Versailles; les représentants de tous les ordres religieux de la ville et un grand nombre de fidèles. Après la messe, célébrée par M. Hublot curé de la paroisse, M. Freppel a prononcé l'allocution suivante, dont nous empruntons le texte à l'*Anjou* et donné l'absoute:

Mes très chers Frères,

Je croirais manquer à un devoir de justice et de reconnaissance si je n'interrompais un instant cette cérémonie funèbre, pour payer un tribut d'éloges bien mérités au vaillant athète dont la carrière vient de se terminer au milieu de nous. Polémiste vigoureux, plein de verve et d'originalité, l'abbé Jules Morel était l'un des rares survivants de cette pléiade d'écrivains catholiques qui, pendant tout un demi-siècle, ont constamment lutté pour la défense des saines doctrines. C'est à sa ville natale qu'il avait consacré les prémices de son ministère, soit comme vicaire de Saint-Maurice, soit en qualité d'aumônier des prisons. Dans l'un comme dans l'autre de ces deux postes, il s'était montré ce qu'il allait rester toute sa vie, un prêtre de tenue irréprochable et profondément attaché à son devoir. Par ailleurs, ses conférences de Notre-Dame d'Angers, premier fruit de sa jeunesse sacerdotale, annonçaient déjà, malgré leurs défauts, cette hardiesse de vues et cette force d'imagination qu'il devait déployer dans une série d'œuvres d'un caractère tout différent.

C'est, en effet, vers un autre apostolat qu'il se sentait porté par ses goûts et par la trempe particulière de son esprit: l'apostolat de la presse. Après avoir touché à l'école de Lamenais, tout juste assez pour en mettre à profit les brillantes leçons sans y rien perdre d'une doctrine restée correcte, l'abbé Morel entra dans la rédaction de l'*Univers*, pour n'en sortir que sous le poids de l'âge et de la fatigue. Avec quelle distinction il sut y tenir sa place pendant quarante années, c'est ce que n'a oublié aucun des lecteurs fidèles du grand journal catholique qui, dans toutes les controverses religieuses de notre temps, à partir du mouvement liturgique jusqu'au concile du Vatican et depuis, a eu le rare mérite de se trouver constamment du côté du Pape et de l'Eglise, c'est-à-dire de la vérité.

Assurément, messieurs, ce n'est pas au vénérable défunt qu'on a jamais pu adresser ce reproche d'Isaïe parlant des molles complaisances de quelques faux voyants d'Israël: "Dites-nous des choses qui nous plaisent: *Loquimini nobis placentia.*" (1) Rarement un homme aura eu moins souci de cette fausse popula-

rité que l'on recueille en flattant les préjugés de la foule. Bien au contraire, poussant la franchise de la vérité jusqu'au degré où elle risque facilement de devenir la rudesse, l'ardent publiciste semblait avoir pris à tâche de heurter de front les erreurs les plus caressées par ses contemporains.

Plus une question soulevait de colères dans le camp des adversaires de la religion, plus elle attirait, par sa difficulté même, l'intrépide joueur aux yeux de qui le moindre sacrifice de la vérité apparaissait comme une trahison. Ce qui excitait le plus sa verve, et même son indignation, c'était de voir que, dans le passé dix-huit fois séculaire de l'Eglise, plusieurs montraient une timidité excessive à expliquer certains faits, à justifier certaines institutions, jusqu'à vouloir se borner à plaider les circonstances atténuantes là où l'affirmation haute et ferme du droit lui semblait la meilleure des apologies. De là ses lettres si éloqu Coastes et ses dissertations si remarquables sur l'inquisition, sur le procès de Galilée, sur le prêt à intérêt, — travail qui est bien près d'être, en son genre, un vrai petit chef-d'œuvre, — sur l'intervention des Papes dans le domaine temporel, sur tous ces points de morale ou d'histoire, si étrangement défigurés par l'ignorance et la mauvaise foi, et que l'abbé Morel a traités avec une richesse d'érudition et une fermeté de principes qui lui assurent sa place dans la littérature ecclésiastique de notre temps.

Est-ce à dire, Messieurs, que, entraîné par l'ardeur de la lutte, il ait toujours su se défendre de toute exagération? Eh! qui donc, dans une si longue carrière de polémiste, peut se flatter d'avoir gardé en toutes choses la juste mesure? Ce qu'il faut proclamer à la louange de cet écrivain de haute marque, et ce qui fera son mérite devant Dieu, comme, pour ma part, j'en suis édifié plus que je ne saurais le dire, c'est que l'amour passionné de l'Eglise a été le seul et unique mobile de ses actes. Les considérations de personnes n'entraient pour rien dans sa conduite: et, du moment qu'un intérêt religieux lui semblait en cause, ses meilleurs amis n'étaient pas à l'abri de sa critique, pour peu qu'il leur arrivât de toucher de près ou de loin à ce qu'il appelait, à tort à raison, dans son style, toujours quelque peu vif, "leurs incartades libérales."

On sait en quelle haute estime le tenait l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie. Il y avait entre ces deux esprits si fortement trempés, sur la plupart des points, une étroite communauté de vues ou de sentiments. La diminution de la vérité leur semblait à l'un et à l'autre un péril souvent plus redoutable que la négation complète, parce que l'on se tient moins en garde contre une doctrine où le faux est mélangé de vrai. L'abbé Morel a passé sa vie à signaler ces demi-vérités et à combattre ces semi-erreurs qui ont troublé tant d'intelligences et affaibli si malheureusement la défense de la foi: c'est le trait caractéristique de sa carrière d'écrivain.

Quelques réserves que l'on puisse ou que l'on doive faire, particulièrement au point de vue des personnes sur ce qu'il regardait avec raison comme son principal ouvrage sa "Somme contre le catholicisme libéral" il n'en reste pas moins vrai de dire que peu d'écrits de notre temps témoignent d'un aussi grand esprit d'analyse et d'observation en des matières qui par leur subtilité échappent facilement à l'attention. Aussi quand, à ma prière, le Souverain Pontife daigna nommer le savant auteur membre consulteur de la Congrégation de l'Index ce fut la juste récompense d'un ensemble de tra-

vaux dont le mérite nous apprend d'autant mieux aujourd'hui que les lumineux enseignements du Saint Siège on mis fin à ces controverses en rétablissant l'union dans la vérité et dans la charité.

Heureux, Mes Frères, ceux qui, près une vie de combats, peuvent mettre quelque intervalle entre les agitations de la lutte et l'éternel repos! Dieu fit cette grâce à M. l'abbé Morel. Encore dans toute la vigueur du talent. et malgré les instances de ses amis ce vétéran de la presse catholique, résolu de consacrer aux seuls intérêts de son âme les dernières années de sa verte vieillesse. Comme le soldat qui après de longues et pénibles campagnes s'en revient mourir au foyer qui l'a vu naître, il alla demander le calme et la paix à ce beau pays d'Anjou qu'il n'avait cessé d'aimer et dans lequel il retrouvait des amitiés précieuses.

Retiré à Saint Martin de la Forêt, on le voit uniquement préoccupé de son salut, édifiant la communauté par une piété exemplaire, ayant fermé la porte de sa cellule à tous les bruits de ce monde, et ne laissant même plus arriver jusqu'à lui le plus faible écho de ces controverses qui l'avaient tant passionné. La pensée de la mort, la méditation de nos fins dernières voilà ce qui absorbait son âme. Une seule fois cependant le vieil athlète rompit le silence dont il s'était fait une loi. N'avait on pas osé porter quelque atteinte tant soit peu légère à l'honneur de la grande sainte patronne de cette église, et pour laquelle il professait depuis son enfance un culte filial?

Car ce vaillant avait au cœur une vraie passion, il se sentait un enthousiasme toujours jeune pour les joies mystiques du Carmel: cet homme de combat mettait ses délices à célébrer dans sainte Thérèse la perfection de la vie contemplative. Aussi est ce vers le Carmel qu'il tourna ses dernières affections, heureux d'avoir reçu et de pouvoir porter le scapulaire des tertiaires profès, "honneur écrivait il, auquel il attachait plus de prix qu'à aucune autre dignité ecclésiastique". Tout le reste disparaissait pour lui dans cette suprême consécration de son âme sacerdotale. C'est sous le nom de Frère Jules de Sainte Thérèse qu'il a vécu ses dernières années, qu'il est mort, et qu'il est entré dans l'éternité riche de mérites et de bonnes œuvres.

Ce n'est jamais sans une vive douleur, mes très chers frères, qu'un évêque voit disparaître, les uns après les autres, ceux de ses prêtres qui ont le plus honoré leur diocèse natal par leur talent et leur vertu. Il y a quelques semaines la mort nous enlevait prématurément un ecclésiastique éminent écrivain lui aussi, et des plus distingués; car sans parler de ses autres travaux d'apologétique, sa brillante étude sur le Beau et son ouvrage plus remarquable encore sur les *Epîtres de Saint Paul* ne seront pas oubliés de si tôt. Aux meilleures qualités de l'esprit, M. l'abbé Mérit joignait un zèle vraiment sacerdotal; et le ville de Saumur pleure encore ce prêtre modèle si achevé de toutes les vertus chrétiennes. Aujourd'hui, nous prions devant la dépouille mortelle du doyen de chanoines honoraires.

Tous deux, bien qu'à des titres divers marqueront au premier rang dans l'histoire ecclésiastique de l'Anjou au dix neuvième siècle par leurs œuvres théologiques et littéraires, et plus encore, par leur fidélité dans l'accomplissement du devoir et par leur attachement aux saines doctrines. Puissent ils, en laissant parmi nous un si grand renom de science et de piété, être associés dans les joies de l'éternelle béatitude! C'est ce que nous demanderons à

Dieu, en répétant avec confiance ces paroles de la Sainte Ecriture: "Heureux ceux qui meurent dans la paix du Seigneur: *Beati mortui qui in Domino moriuntur.*"

Ainsi soit-il!

## M. BEAUGRAND

M. Beaugrand est de retour à Montréal depuis deux ou trois jours.

Et la *Patrie* d'hier contient la déclaration suivante signée de son nom:

Comme on m'a fait — en mon absence — l'honneur de s'occuper de ma candidature dans la nouvelle division Saint-Louis, pour le parlement local, aux prochaines élections générales, et comme il y paraît y avoir quelques doutes à ce sujet, je crois qu'il est de mon devoir de faire cesser toute équivoque dès aujourd'hui.

Je suis et je serai candidat dans la division Saint-Louis, et je me présente et me présenterai comme *libéral*, purement et simplement.

H. BEAUGRAND.

M. Beaugrand tient à ce qu'on le comprenne bien. Il souligne.

Sa candidature ne sera pas une candidature nationale mais *libérale* purement et simplement.

M. Mercier va-t-il accepter la candidature de M. Beaugrand comme candidature ministérielle?

Va-t-il faire présenter plutôt un candidat de son choix?

## LEURS ACCUSATIONS

## Notre réponse

Nous écrivions avant-hier à propos des documents à sensation publiés par le *Canadien*:

Mais quant à ce qui concerne le département des Travaux Publics d'Ottawa et le ministre qui les dirige, nous défions qui que ce soit de porter une accusation précise et basée sur des faits et des preuves contre ce département et ce ministre.

Nous défions qui que ce soit d'établir l'ombre d'une irrégularité dans la manière d'accorder les contrats publics depuis 1878.

Nous affirmons au contraire que le département des travaux publics est absolument au-dessus de tout reproche, et à l'épreuve de toute investigation.

Pour aujourd'hui, cela suffit.

La *Justice*, qui crève de bonheur par le temps qui court, fait semblant d'accepter notre défi, et s'écrie avec une pompeuse jactance:

Eh bien, nous acceptons le défi et, nous basant sur les pièces produites, dont l'authenticité n'est pas niée, dont la véracité n'est pas même révoquée en doute par notre confrère, nous allons procéder à porter des accusations directes et catégoriques.

1o Nous accusons le département des Travaux Publics, dont sir Hector Langevin est le chef, de laisser connaître d'avance le montant des soumissions, de permettre ainsi aux soumissionnaires même d'écartier, de désintéresser leurs concurrents, d'être ainsi la cause que le trésor public paie pour certains travaux des prix beaucoup plus élevés qu'ils ne le seraient autrement.

2o Nous accusons le même département d'avoir augmenté de 27 centins à 35 centins par verge, le prix d'un contrat pour huit cent mille verges de creusage, de faire perdre ce montant au trésor et de permettre ainsi qu'en pleine période électorale un magot de vingt-cinq mille piastres tombe entre les mains d'un député reconnu comme le distributeur des fonds électoraux, d'un homme qui est le bras droit, l'ami, le confident de Sir Hector Langevin.

Vous vouliez des accusations précises.

M. Chapais!

En voilà!

Répondez maintenant et dites de nouveau, si vous l'osez, que le département des travaux Publics n'est pas en cause, qu'il n'est pas accusé.

(1) Isaïe, XXX, 10.

Excellente *Justice*, comme nous sommes heureux de la voir ainsi s'enfermer!

Elle nous livre avec candeur le libellé de ses accusations.

Il y en a deux.

Faisons d'abord remarquer que ce que nous avons demandé ce sont des accusations basées sur des preuves, et non des accusations sans étai.

Puis, prenant les accusations telles quelles sont produites, pulvérisons-les d'un seul coup.

1o La *Justice* accuse "le département des Travaux-Publics dont sir Hector Langevin est le chef, de laisser connaître d'avance le montant des soumissions" etc. Pourquoi cette accusation? Parce que l'estimable M. Dock Murphy a dit dans son espèce de déclaration publiée par le *Canadien* de mardi :

1. Au printemps de 1883, nous (Larkin, Connolly et Cie), fîmes une soumission pour la construction du mur de traverse en rapport avec les améliorations du havre, M. Robert McGreevy devenant intéressé au montant de 30 pour cent, par une convention écrite et signée par nous tous. L'hon. Thomas McGreevy savait cela avant l'envoi des soumissions. Nous (Larkin, Connolly et Cie), connûmes notre position comme soumissionnaires avant d'en avoir été informés officiellement,

C'est sur ce passage que la *Justice* se base pour lancer accusation.

Or, ce n'est pas le département des Travaux-Publics qui a demandé les soumissions au printemps de 1883, ce n'est pas le département des Travaux Publics qui les a reçues.

Et nous avons nos preuves, nous. Voici un extrait de l'annonce pour demander ces soumissions, au printemps de 1883 :

AMELIORATIONS DU HAVRE DE QUÉBEC

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour les Travaux du Havre de Québec, seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 2e jour de mai prochain, à trois heures P. M. inclusivement, pour la construction d'un Quai avec parement en pierre et d'une entrée au Bassin-Dock et autres travaux qui s'y rattachent, suivant un plan et spécification que l'on peut voir à ce bureau où on peut se procurer des blancs de soumissions....

Les soumissionnaires sont prévenus que leurs soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur des formules fournies par la Commission du Havre, que tous les blancs en soient strictement remplis avec les chiffres des prix, et signées de leurs propres signatures.

Les commissionnaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

A. H. VERRET,  
Secrétaire,

Bureau des Commissaires du Havre,  
Québec, 16 avril 1883.

Les enveloppes contenant les soumissions doivent être endossées: "Soumissions pour les Travaux du Havre de Québec," et adressés au Secrétaire des Commissaires du Havre de Québec, P. Q.

Où est maintenant l'accusation de la *Justice*? Qu'en reste-t-il? Qu'est-ce que le département des Travaux-Publics d'Ottawa a à voir dans cette affaire de soumissions?

Certes, nous n'admettons aucune des accusations portées par MM. Dock Murphy et R. H. McGreevy. Nous ne connaissons absolument rien de toutes ces histoires. L'honorable M. T. McGreevy est cruellement diffamé par son frère et l'associé de son frère.

Les journaux du matin nous disent qu'il saisit les tribunaux de cette affaire. Il va produire sa défense devant la justice. Nous verrons là quelle est la vérité.

M. O. E. Murphy dit qu'il a connu d'avance l'état des soumissions. Sa parole n'est une preuve, ni pour nous ni pour personne. Elle ne peut incriminer la commission du Havre de Québec.

Mais ce qui est certain, ce que nous venons de prouver, c'est que le département des Travaux-Publics n'a eu rien à faire avec la demande et la réception de ces soumissions du printemps de 1883.

2o La deuxième accusation de la *Justice* ne vaut pas mieux que la première. Elle ne repose sur aucune preuve autre que la parole de M. Dock Murphy. Et là encore l'organe national est incapable de rattacher au département des Travaux-Publics les faits qu'il a ramassés dans les documents publiés.

Non, messieurs, vous avez beau vous tremousser, vous remuer, fouiller, fureter, sonder dans tous les coins vous n'atteindrez pas le ministre des Travaux Publics et son département. Faites en votre deuil. Nous vous avertissons que tous vos efforts, que tous vos articles à tam-tam, que toutes vos invectives sont inutiles et impuissantes.

Vous raterez vos effets, vous perdrez votre temps, vous en serez pour vos frais, et sir Hector Langevin, fort de son inattaquable intégrité, de sa réputation sans tache comme administrateur public, fort d'un passé, d'une honorabilité, d'une expérience de trente ans, se moque de vous et de vos aboiements de roquets enragés.

M. L. O. DAVID

M. Mercier a de la tablature avec ses amis de Montréal.

La succession de l'honorable M. Chauveau à la position de shérif a causé une scission dans les rangs ministériels.

Après avoir fait briller cette place aux yeux de M. David, on l'a offerte à M. Rosaire Thibaudau.

Mais le député de Montréal-Est n'est pas pour se laisser bernier ainsi, et il écrit aux journaux la lettre suivante :

M. le directeur,

Je crois qu'il est temps de faire savoir à mes amis et au public que je ne suis pas shérif et ne le serai pas. J'avais accepté cette situation lorsque tout le monde me disait que je n'avais pas le droit de la refuser, mais du moment qu'elle m'est disputée par ceux mêmes qui voulaient me l'imposer, elle n'a plus de prix à mes yeux. Je ne veux pas que ma nomination soit une cause de difficulté et de discorde et de commentaires injustes pour moi.

Les circonstances me forcent de me retirer de la vie publique et de consacrer à l'avenir tout mon temps à ma famille, à ma profession.

Votre serviteur,

L. O. DAVID.

Les italiques sont de nous. On voit combien M. David est mécontent, et il paraît évident qu'il a le droit de l'être.

Il se retire de la vie publique, parce qu'il en assez des déboires que M. Mercier et ses amis lui ont infligés.

Cette retraite jette un grand émoi dans le parti ministériel de Montréal.

L'OUBLI DU PASSE

On lit dans la *Justice* :

Un jour, il y aura de cela bientôt vingt ans, un homme connu du *Courrier* recevait d'un contracteur la somme de trente deux mille six cents piastres pour sa part dans un fonds de corruption électorale, en échange d'une promesse d'octroi d'un contrat public. Cet homme fit alors une chute épouvantable qui réveilla tous les échos d'alentour. Cette action le relégua pour des années dans la vie privée; il y a eu un temps où tout le monde le fuyait, sauf une couple d'amis qui réussirent à lui obtenir le pardon.

Oui; et cet homme est sorti intact, plus respecté, plus fort que jamais, de cette tempête de calomnies et de diffamations. Et cet homme a offert à un adversaire intègre comme M. Joly de lui mettre sous les yeux les documents établissant que les souscriptions reçues par lui avaient été employées à l'organisation de vingt-deux comtés dans une lutte formidable où le parti libéral nous inondaient de l'or américain. Et cet homme, les hommes de la *Justice* ont proclamé alors contre tous venants son intégrité et son honorabilité sans tache.

C'est de l'histoire, cela. MM. Amyot, L. P. Pelletier, Jacques Belleau, Amédée Robitaille, tous ceux qui tiennent à la *Justice* de près ou de loin, ont flétri cent fois sur les hustings, dans la presse, dans les combats politiques de 1873 à 1878 cette vieille et répugnante calomnie des \$32,000.

Ah! nous n'avons pas peur de parler de cette époque et de rappeler ces souvenirs. Mais nous éprouvons un sentiment de tristesse réelle en voyant des hommes comme les directeurs de la *Justice* pousser aussi loin l'oubli des anciens jours, et cracher eux-mêmes sur leur passé politique.

Oui, ce spectacle est triste, et nous conjurons les hommes de la *Justice* de laisser au moins cette partie de la besogne à l'*Electeur* et à la *Patrie*.

CE QUI EST VRAI

La *Justice* ne réussira pas à embrouiller la question.

Elle ne connaît pas du tout la constitution de la commission du Havre de Québec.

Cette commission n'est pas une branche du département des Travaux Publics d'Ottawa.

C'est un corps politique complet par lui-même, indépendant dans sa sphère, dont cinq membres sont désignés par le gouvernement sans doute, mais dont quatre sont élus: M. Dobell par le bureau de commerce de Québec, MM. Smith et Rae par les intérêts maritimes, M. J. Chabot par le bureau de commerce de Lévis.

La commission du Havre a le pouvoir de demander elle-même des soumissions, de les recevoir, de donner des contrats, d'emprunter de l'argent, de percevoir des revenus. Elle paie elle-même ses employés. En un mot c'est un petit gouvernement.

L'argent que le gouvernement de la Puissance a mis à sa disposition depuis quelques années pour les travaux du Havre de Québec n'est pas de l'argent accordé comme subside. C'est un prêt fait par la Puissance à

la Commission et pour lequel la Commission émet et transporte ses débetures.

Tout cela est indéniable.

La commission du Havre est si peu une branche du département des travaux publics que son rapport est adressé, non pas au ministre qui préside à ce département, mais au ministre de la Marine et des Pêcheries.

Cela veut-il dire que nous voulons rejeter sur la commission du Havre une responsabilité compromettante pour le ministre des Travaux Publics? Pas le moins du monde. La commission du havre est composée de citoyens au dessus du soupçon, et qui n'ont rien à craindre de qui que ce soit.

Nous sommes convaincu d'une chose, c'est que les accusations portées ne peuvent pas plus les atteindre qu'elles ne peuvent atteindre le ministre des Travaux-Publics.

On verra que les événements nous donneront raison.

PAS D'ELECTIONS ENCORE

Il paraît que M. Mercier n'est pas encore prêt à faire ses élections.

Le greffier en chancellerie, M. Deiorne, est arrivé aujourd'hui de Montréal sans avoir signé la proclamation de dissolution. La Législature était prorogée au 12 mai; elle sera, paraît-il, prorogée encore à une date ultérieure qui peut être très éloignée.

Tout le monde est dans l'attente, et l'on se demande quelle est la cause de ce retard!

PROCEDURES CRIMINELLES ET CIVILES

L'honorable M. McGreevy a pris hier des procédures pour faire arrêter aujourd'hui MM. J. I. Tarte, R. McGreevy, et O. T. Murphy, comme préliminaire à un procès criminel. Les journaux du matin annoncent aussi qu'il prend au civil une action de \$50,000 contre les mêmes personnes.

Les avocats de M. McGreevy sont MM. Irvine, Dunbar, Fitzpatrick Stuart et Pentland.

L'avocat de M. Tarte est M. T. C. Casgrain.

TATONNEMENTS

On lit dans l'*Electeur* de ce matin: Nous supplions M. Mercier de nous donner au plus tôt les élections générales.

Le ministère les a laissés entrevoir assez à l'électorat.

Il importe d'éviter les désappointements.

Au reste, nous sommes prêts. Les nouvelles que nous recevons de toutes les parties du district nous permettent d'affirmer que nos 26 comtés éliront au moins 25 partisans du gouvernement.

Si nos amis de Montréal ne sont pas prêts, ils ne le seront pas davantage à l'automne ou dans un an.

Nous n'avons pas besoin de signaler les vantardises de l'organe idolâtrique.

Mais il paraît assez clair que M. Mercier tatonne.

## Echos & Nouvelles

### Un éboulement

Il s'est produit à 3 heures hier matin à la Pointe à Pizeau un éboulement qui eut pu avoir les résultats les plus sérieux. Une petite maison en bois a été détruite de fond en comble. Une masse de roches et de terre pesant environ 100 tonnes est partie du haut de la falaise et est descendue sur la petite bâtisse la transportant à quatre pieds dans la rue Champlain. La maison était occupée par Mme Labor, une veuve, la seconde de ses filles, veuve avec six enfants et une autre fille de quarante ans. Ce qui a sauvé la famille c'est que tous couchaient en haut.

La cause probable de l'accident est la fonte de la neige et l'infiltration de l'eau dans les crevasses du rocher.

### Terrible noyade

Quatre hommes nommés respectivement Edward Foss, commis de l'hôtel Memphremagog, E. Green, commis de table, Joseph Robitaille et Arthur Moore, hommes préposés au bagage sur la voie ferrée Boston et Maine, partirent hier soir vers 9.30 pour faire une course en chaloupe sur le lac. Tard hier la nuit, Moore arriva à terre; mais il paraissait être tout à fait hors de lui-même. Il ne put raconter d'une manière intelligente comment l'accident était arrivé. On a trouvé la chaloupe la quille en l'air, mais on n'a pu découvrir aucune trace des trois hommes. On dit que ces malheureuses victimes étaient parfaitement sobres quand elles sont parties. Il a été impossible de découvrir comment l'accident est arrivé.

### Haras national

L'inauguration de l'établissement du Haras National qui devait avoir lieu, le 3 mai prochain, a été remise, au 10 du même mois.

### Les Dominicains

Le R. P. Babonneau qui a prêché le carême à Notre-Dame de Montréal, doit faire le sermon, chaque dimanche du mois de mai, à l'église St-Jacques, de la même ville.

Le *Petit Figaro* de New-York, fait les plus grands éloges de la station du carême prêchée par le R. P. Delefortrie.

### Echange de Québec

L'assemblée générale annuelle des propriétaires de l'Échange de Québec a eu lieu hier. On a élu le comité de direction suivant pour les prochains douze mois. William Rae, président, M. R. Smith, J. C. Thompson, F. Bellingsley, William Brodie, Thomas Beckett, F. Carbray, secrétaire trésorier, F. Johnston. Le rapport des opérations de la dernière année constate un état de choses satisfaisant.

### Chute terrible

Nous avons annoncé hier le pénible accident arrivé sur la rue Lachevrotière. M. Corbin, menuisier, était à réparer la couverture de la maison de M. Théophile Béland, No. 33 rue Lachevrotière, lorsque tout-à-coup il glissa sur le toit et tomba dans la rue.

On s'est empressé au secours du malheureux pendant que l'on courait au presbytère de l'église St-Jean-Baptiste chercher un prêtre. M. l'abbé Bouffard est arrivé à temps pour confesser et administrer M. Corbin. Quelques instants après avoir reçu les derniers sacrements, il a rendu le dernier soupir. Le cadavre a été transporté à la résidence de la famille où le coroner tiendra une enquête.

### Basilique de Québec

On demandera dans quelques jours des soumissions pour des réparations que l'on se propose de faire à la basilique. Entre autres travaux, l'on démolira le mur d'enceinte sur la rue Buade; on le remplacera par un mur en pierre de taille avec une palissade en fonte. La porte d'entrée qui se trouve sur la rue Buade, sera transformée en un magnifique portique.

Les longs pans et les bas côtés seront enduits en ciment de façon à avoir une imitation parfaite de la pierre de taille. Voilà les améliorations que l'on va faire à l'extérieur de l'église. À l'intérieur, on fera à notre vieille Basilique une toilette neuve. Tout l'intérieur sera peinturé à l'huile et doré. Les dorures actuelles seront brunies et renouvelées. Les archivoltas, les frises, les architra-

ves, les chapiteaux, etc., qui ne sont pas dorées actuellement, le seront, ainsi que certaines autres parties que l'architecte jugera à propos en temps et en lieu.

Une amélioration que tous les paroissiens salueront avec plaisir, c'est le nouvel appareil de chauffage que l'on installera. L'hiver prochain, la Basilique sera chauffée à l'eau chaude et non plus par le système actuel qui est loin de donner toutes les garanties voulues contre les incendies.

Tous ces travaux coûteront à peu près \$20,000. M. G. E. Tanguay architecte a préparé les plans et c'est sous sa direction que les travaux s'exécuteront.

Aussitôt que les soumissions seront reçues, les réparations commenceront et à l'automne, la Basilique ne sera plus reconnaissable. Ce sera un temple magnifique, digne du siège Métropolitain du Pègre du Canada.

### Albani en procès

Madame Albani est arrivée à Toronto hier. Peu après on lui a fait signifier du papier timbré. C'est une ancienne poursuite en dommages au montant de \$5,000, que M. J. Thompson ressuscité contre elle.

Il allègue qu'en 1884 Albani avait fait avec lui un contrat pour donner deux concerts, un à Buffalo et l'autre à Toronto moyennant \$1,000 par concert et qu'elle n'a pas tenu son engagement; M. Ernest Gye, mari de la diva canadienne, dit qu'il était sous l'impression que cette poursuite avait été abandonnée pour toujours. Madame Albani elle-même dit qu'elle n'a jamais entendu parler de Thompson avant l'institution de ce procès.

### Visite officiel

M. J. C. Chapais, sous-surintendant de la ferme expérimentale d'Ottawa, doit se rendre, à St-Tite, comté de Champlain, le 5 mai prochain faire la visite de la terre que le gouvernement fédéral se propose d'acheter pour y établir une ferme-école.

### Les policiers

Hier matin tous les policiers à l'emploi de la ville ont été assermentés en présence de Son Honneur le Recorder qui leur a expliqué clairement les devoirs de leur charge. M. Déry a surtout appuyé sur la question de la fermeture des auberges le dimanche et aussi la fermeture à minuit. Il a mis les hommes en garde contre la tentation qui leur est offerte par les aubergistes qui veulent les faire boire, même quand ils sont de service. Il est un fait certain, c'est que quelques policiers acceptent l'invitation des aubergistes, car en cour de police en voit des plaintes fréquentes et ici rien, ou à peu près. Comment voulez-vous faire votre devoir si vous violez les premiers règlements en acceptant de boire avec le cabaretier qui enfonce la règle.

### Nouvelle religieuse

Nous avons annoncé en septembre 1889, la création d'une nouvelle province ecclésiastique dans Ontario, et en même temps nous laissions entrevoir l'érection probable d'un nouveau diocèse, suffragant de cette province. La chose est faite, et le nouveau diocèse, qui comprend les comtés de Glengarry, Stormont et Cornwall, a été érigé canoniquement à la date du 23 janvier dernier. Le siège épiscopal est à Alexandrie, petite ville du comté de Glengarry dont le diocèse et l'évêque futur porteront le nom. La population catholique de cette nouvelle province ecclésiastique est d'environ 145,000.

### Forestiers catholiques

À la dernière réunion des Forestiers Catholiques, cour St-David, numéro 90, pour l'année fiscale :

Chef Ranger, Chs N. Veilleux;  
Vice-Chef Ranger, F. X. Hallé;  
Sec. archiviste, L. P. Cloutier;  
Sect. Financier, H. St-Laurent;  
Trésorier, Adolphe Veilleux;  
Médecin examinateur, C. O. Collet.  
Syndics, Antoine Hallé, Louis Dutil et Auguste Bégin;  
Conducteurs, Herménégilde Bégin et Pierre Bégin;  
Sentinelles, William Vachon et William Dussault.

Le Révd M. H. Desjardins, chapelain de la cour, a félicité les officiers et les membres de la cour sur la bonne entente qui règne, et a démontré les grands avantages et le bien que cette société apporte. L'aide aux malades durant l'année a été de \$318.

### La mort-aux-rats

Un québécois s'empoisonne avec ses deux enfants

Une dépêche spéciale de Spragueville New-York, nous apprend la mort tragique d'un canadien-français et de ses deux enfants. Il se nommait Abel Bergeron et était arrivé du Canada tout dernièrement.

Lundi matin les voisins ont fait la terrible découverte de ce crime. Deux petits enfants se tordaient dans d'affreuses convulsions, ainsi que le malheureux père. On a bientôt constaté que la veille dimanche soir, Bergeron avait mis une forte dose du violent poison, connu, sous le nom de la "morts aux rats" dans les mets qui furent servis au souper.

Les petits enfants sont morts lundi après-midi et le père était à la dernière extrémité lo que cette nouvelle est parvenue à la Presse.

On a trouvé dans ses habits plusieurs lettres venant de la maison de MM. Gauvreau et Pelletier, Québec. Une autre lettre écrite de sa main, croit-on, a été trouvée dans sa chambre. Elle est conçue en ces termes :

"Rien me tient à la vie maintenant. Si je tue quelqu'un par ma faute, j'aime tout autant qu'ils m'ôtent la vie de suite; car ma bonne blonde Luce des Eboulements est morte pour moi, pour toujours.

"Je suis content de mettre fin à ma propre existence, car un homme ne peut pas avoir plus de troubles que j'ai eus!

"Vous transporterez mon corps au cimetière du Gouverneur."

On a aussi trouvé deux autres lettres dans ses poches, mais elles n'ont pas été décachetées.

Ce sont là les seuls renseignements que possèdent les Canadiens français et les autorités de l'endroit sur l'origine de l'infortuné Bergeron, qui avait cependant enregistré son nom: "Abel Bergeron, Charlevoix.

Les parents ou amis qui s'intéressent à cette pauvre famille peuvent s'adresser à la Presse ou à M. Eugène Morrissette hôtelier de l'endroit.

### Religieux

Nous apprenons que le Révd Père Paradis, qui a été débouté de son appel à Rome, va se retirer dans un couvent de Chartreux, en France, soit à la Grande Chartreuse, soit à la succursale de Bosserville, près de Nancy.

—Monsieur Alfred Manseau vient d'être transféré du vicariat de Saint-Pierre de Durham à celui de la paroisse de St-Eusèbe de Stanfold.

### Commerce de bois

Le premier radeau de la saison expédié de Garden Island, par MM. Calvin et Cie., est arrivé dans le port, mercredi, à la remorque du John A. Macdonald.

### Tragique

Une horrible tragédie a eu lieu, jeudi matin, le 24 avril, près de Shelbourne, Ont. Un cultivateur, nommé Thomas Morrissop, dans un moment d'aliénation mentale, a noyé, dans un baril d'eau trois de ses enfants âgés respectivement de 2, 5 et 7 ans. Après avoir accompli ce crime, il a avalé une dose d'acide carbolique. Il a été trouvé, le matin, sur le bord d'un ruisseau souffrant d'horribles douleurs.

### Accident du gaz

Un événement pénible et regrettable à tous les points de vue est arrivé samedi après-midi, à Montréal. Un jeune comte du nom de Dona Perrin est entré chez un dentiste de la rue Saint-Laurent, pour se faire extraire une dent, suivant l'habitude, il demanda le gaz afin de s'épargner certaines douleurs. Le gaz lui fut administré en proportion ordinaire; la dent fut extraite, mais le malheureux jeune homme ne se réveilla pas. Il était mort!

### Décédé

Nous regrettons d'apprendre la mort prématurée de M. David Dussault, de la maison Chateaubert et Dussault, orfèvres, rue et faubourg St-Jean. M. Dussault, un jeune homme très favorablement connu dans le quartier, a succombé avant-hier à une maladie qui le minait depuis quelques années.

### Le condamné Morin

Voici le texte de la requête envoyée au Ministre de la Justice, lui deman-

dant la commutation de la peine de mort prononcée contre Morin :

CANADA,  
Province de Québec,  
District de Montmagny.  
A l'honorable sir JOHN S. THOMPSON,  
Ministre de la Justice,  
Ottawa,

Monsieur le Ministre,

L'humble requête des soussignés, expose humblement :

Que Jean-Baptiste-Herménégilde Morin, jeune homme de vingt-huit ans, marié et cultivateur de la paroisse de St-Pierre, dans le comté de Montmagny, a été le trentième jour de mars dernier trouvé coupable de meurtre, et condamné à être exécuté le seize mai prochain;

Que nous croyons, que lorsque ce jeune homme a commis ce meurtre, il devait avoir perdu le contrôle de ses actes; car jusque-là il avait joui d'une bonne réputation et n'avait jamais eu à répondre d'aucune action criminelle devant les tribunaux de son pays.

Qu'il appartient à une famille éminemment respectable;

Que les fins de la justice seraient amplement atteintes, si la sentence de cet infortuné jeune homme était commuée en un emprisonnement pour la vie.

Que depuis dix-huit ans aucune conviction n'a eu lieu pour quelque grand crime, et qu'il s'est écoulé plusieurs années sans qu'il ait été nécessaire de convoquer le grand jury, même pour de légères offenses;

Qu'une punition aussi sévère que l'emprisonnement à perpétuité aurait autant d'effet qu'une exécution capitale, quant à l'observance des lois et des règles de la moralité publique pour le futur;

C'est pourquoi nous vous demandons respectueusement, monsieur le ministre, de bien vouloir user de votre grande influence pour demander à l'honorable Conseil Privé de Sa Majesté pour cette Ruissance, de commuer en un emprisonnement pour la vie, la sentence de mort prononcée contre le dit Jean-Baptiste-Herménégilde Morin, par l'honorable juge H. C. Pelletier, chargé d'administrer la justice dans ce district, et nous ne cesserons de prier.

### Adoration réparatrice du Très Saint Sacrement dans la Basilique N. D. de Québec

Québec vient de s'enrichir d'une nouvelle et magnifique dévotion, inspirée sans doute par le Sacré-Cœur de Jésus aux cœurs de ceux qui cherchent à le consoler des outrages, hélas! si fréquents, qu'il reçoit au Saint Sacrement.

Quelques laïques, de concert avec le zélé curé de la Basilique, ayant formé le pieux projet d'avoir une adoration nocturne une fois la semaine, du jeudi soir au vendredi matin, on en a jeté les bases, après avoir reçu la haute approbation de son Eminence le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec.

Cette veille de prière et de réparation devant le Très-Saint-Sacrement exposé, est faite par les hommes qui s'en partagent les heures de 7 hs. p. m. le jeudi, à 5 hs. a. m. le vendredi.

Alors commence l'adoration diurne faite par les femmes. D'excellentes zélatrices ont présidé à l'organisation et veillent avec un grand soin à ce que chacune soit à son poste à l'heure marquée.

La première veille s'est faite la nuit du Jeudi-Saint au Vendredi-Saint: on ne pouvait en choisir une plus solennelle pour en inaugurer la série. Son Eminence le Cardinal, M. l'abbé Faguy curé de la Basilique, trois juges de la cour supérieure, le maire de la ville et une foule de citoyens avaient tenu à honneur d'en faire la première heure.

Dieu a béni cette entreprise consacrée à sa gloire, en la gratifiant de membres zélés et nombreux; déjà on compte environ deux cents hommes et tout fait espérer une ferveur croissante.

Que Jésus-Hostie daigne combler de bénédictions la ville, les familles et les individus qui ont le bonheur de lui donner ce beau témoignage de leur foi et de leur amour!

—La Semaine Religieuse.

### Aux sourds

Une personne guérie de surdité et de bruits dans la tête après 23 années, enverra une description de sa maladie GRATIS à toute personne qui en fera l'application à Nicholson, 177 rue McDougal, New-York.

**Funérailles de Mgr Vinet au Gesu**

Les funérailles de Mgr Vinet ont eu lieu hier matin au Gesu. L'église était ornée de draperies funèbres et la catafalque brillamment illuminé. Sa Grandeur Mgr Fabre officiait avec le Révd Père Hamel, S. J. comme prêtre assistant. MM. les abbés Racicot et Perrault remplissaient les fonctions de diacres d'honneur. Les diacres d'office étaient M. l'abbé Laurier et le Révd Père Bruneau, S. J.

Une centaine de membres du clergé assistaient au service, parmi lesquels Sa Grandeur Mgr Clut; M. le grand vicaire Maréchal; MM. les abbés Lenoir et Martin de l'archevêché; l'abbé Toupin, P. S. S. de Saint Patrice; Révd Père Sarault, directeur du Noviciat du Sault au Récollet; le Révd Père Beaudin, supérieur de l'Immaculée Conception; le Révd Père Lecompte, O. M. I. de l'église Saint Pierre; les abbés Piché, curé de Lachine; Dubuc, curé du Sacré-Cœur; Leclaire, curé de Ste Joseph; Séguin, curé de Ste-Cunégonde; Piché, curé de Terrebonne; Carrière, curé de la Pointe-St-Charles; Trépanier chapelain des Sourd-Muets; Chèvrefils, curé de St-Anne du Bout de l'Isle; Salomon, curé de Ste-Marie; Pruneau, curé de Boucherville; Charrette, curé de Troy N. Y.; les abbés Kavanagh, Martin, Desautels, Dugas, Bélanger, etc.

Toutes les communautés religieuses de la ville étaient représentées. Les élèves du Collège Ste Marie assistaient au complet. La nef était remplie d'une foule pieuse et recueillie accourue pour rendre un dernier hommage à la mémoire du vénéré défunt. Le chœur du Gesu a chanté la messe des morts harmonisée. Le corps du vénérable prélat a été transporté au noviciat des RR. PP. Jésuites au Sault-au-Récollet où aura lieu l'inhumation dans le cimetière des Révérends Pères.

**Fête religieuse**

Di manche après-midi, 27 avril dernier, à l'Hôtel-Dieu de St-Valier de Chicoutimi, dans la chapelle de la Sainte Face, Mlle Marie Rose Evelina Contant, fille de M. Eloi Contant, typographe, de Montréal, a revêtu le saint habit des Dames religieuses hospitalières, sous le nom de Sœur Ste Rose de Lima.

La cérémonie était présidée par Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, assisté de MM. les abbés F. X. DeLage, curé de la cathédrale et A. Magnan, vicaire, M. l'abbé Ths Roberge, secrétaire de l'évêché agissant comme maître des cérémonies. Etaient présents au chœur: MM. les abbés H. Marceau, directeur du grand Séminaire, Eugène Lapointe, directeur du petit Séminaire et N. Desgagné, professeur.

Le même jour était le 25ème anniversaire de profession religieuse de la révérende mère St-Gabrielle, supérieure de la communauté et tante de la nouvelle novice.

Avant la bénédiction du St-sacrement et le chant de *Te Deum*, Mgr Bégin a fait une touchante allocution de circonstance.

**Le danger des vêtements humides**

Si les vêtements sont humides, l'humidité qu'ils contiennent s'évapore par la chaleur du corps humain, et nous expose à un refroidissement. En faisant de l'exercice, nous évitons un peu ce danger, car à la chaleur absorbée par l'humidité, celle causée par l'exercice supplée parfaitement.

**Position du corps pendant le sommeil**

Il vaut toujours mieux dormir du côté droit, l'estomac à ainsi la position d'une bouteille renversée et le contenu est aidé à en sortir par la gravitation. Si l'on se couche du côté gauche, l'opération ressemble plutôt à celle qui consiste à prendre de l'eau d'un puits. Une fois endormi, laissez au corps liberté entière de position. Si l'on dort couché à plat sur le dos, surtout après un repas copieux, le poids des organes digestifs et celui de la nourriture, reposant sur la grande veine du corps près de l'épine dorsale, la comprime et arrête, plus ou moins, la circulation du sang. En cas d'arrêt partiel, le sommeil est troublé par des rêves désagréables, et après un repas récent et copieux, des sensations diverses, telles que la chute dans un précipice, la chasse d'un animal sauvage, ou tout autre grand danger imminent, avec les efforts désespérés de

se tirer de là, nous réveillent en sursaut, apeurés, tremblants, en transpiration, éreintés.

On ne doit jamais bien manger avant de se coucher; cette mauvaise habitude est la cause des cauchemars, des morts subites même.

**La béatification de la Mère Marie de l'Incarnation**

Dimanche, au prône de toutes les églises du diocèse, on a lu un mandement de Son Eminence le cardinal Taschereau, par lequel il enjoint à tous les fidèles de l'archidiocèse qui ont en leur possession des ouvrages, des lettres, et des manuscrits de la Mère Marie de l'Incarnation, de les transmettre, d'ici au 1er septembre prochain, à l'Archevêché. Tous ces documents seront ensuite envoyés à Rome pour le procès de béatification de la fondatrice des Ursulines de Québec.

**Le Système de Mémoire du Professeur Loiset** crée plus d'intérêt que jamais dans toutes les parties du monde et personne qui désirent augmenter leur mémoire devraient demander son prospectus gratuit, comme il est annoncé dans une autre colonne.

**Incendie**

A quinze jours d'intervalle le feu ravage dans la paroisse de Sainte-Julie de Somerset.

Dans la nuit de samedi à dimanche, le 4 mai courant, le feu se déclarait dans le moulin à scie de M. Lazare Demers du village de l'église. Aussitôt l'alarme fut donnée. En un instant tout le monde fut sur pied et se transporta sur le théâtre de l'incendie, car on comprit à quel danger on était exposé. Autour du moulin se trouvaient empilés plusieurs centaines de madriers et de planches, avec pas moins de quatre mille billots et plusieurs cordes de crottes.

A deux arpents plus au nord est la tannerie de M. J. B. Demers, environnée d'une immense quantité de bois de corde, d'écorce de pruche et de tan. Si le feu se fut transporté en cet endroit, c'en était fait du village, et on aurait à déplorer aujourd'hui une conflagration analogue à celle arrivée le 16 mai 1885, à Plessisville.

Mais heureusement le temps était parfaitement calme, et il tombait une légère pluie qui amortissait les étincelles qui flottaient dans l'air.

Incapables de protéger la bâtisse en flamme, les gens se sont appliqués à sauver de la destruction le bois et les bâtisses environnantes, et ils ont réussi.

La bâtisse principale de la scierie mesurait 30 pieds sur 36. Elle était à deux étages. Dans l'étage supérieure, se trouvait la boutique. On n'a pas sauvé un seul outil. La bâtisse de l'engin mesurait environ 20 pieds sur 18, et une aile au centre d'environ 10 pieds sur 15.

On ignore la cause de l'incendie.

Il n'y a pas d'assurance.

La scierie marchait depuis la fin de mars, et tout allait très bien. Samedi dernier, on a scié au-delà de 150 billots.

La destruction de ce moulin est une perte, non seulement pour son propriétaire, mais aussi pour la paroisse. Les gens le comprennent. Après les quelques paroles de sympathie que M. le curé a fait entendre au prône d'hier ils se sont réunis en assemblée pour décider ce qu'il y avait à faire en cette pénible circonstance, et ils sont arrivés à cette conclusion qu'il faut que le moulin se relève de ses ruines. Ils se sont organisés pour se mettre immédiatement à l'œuvre.

M. Demers est un homme actif, laborieux et courageux, ayant toujours eu à cœur de donner satisfaction au public. Aussi il jouit à bon droit de l'estime de ses compatriotes. Puisse cette aide lui réussir! C'est notre souhait.

(Communiqué.)

**Convulsions**

Toutes les attaques d'épilepsie son arrêtés gratis par le GRAND RESTAURATEUR NERVEUX du Dr Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Directions et bouteille d'essai de \$2 gratuitement. Adressez au Dr Kline, 931, Arch St. Phila. Pa.

**Le haras national**

L'honorable M. Carling, Sir A. P. Caron et l'honorable M. Chapleau accompagneront Son Excellence le Gouverneur Général à l'inauguration du Haras National, samedi prochain, le 10. Ce sera une belle fête agricole.

**Onguent et Pilules d'Holloway**

Ces remèdes si renommés sont confidentiellement recommandés aux mineurs, et à tous ceux qui travaillent sous terre où existe un atmosphère nuisible. Les particules tenues de charbon ou de métal qui emplissent l'air dans ces lieux tendent à boucher les poumons et les tubes bronchiques, donnant lieu à la bronchite, à l'asthme et aux palpitations du cœur. On trouve dans les remèdes d'Holloway un médicament sûr et facile; les propriétés pénétrantes de l'Onguent enlèvent l'inflammation locale et les effets légèrement laxatifs des Pilules donnent au foie sa liberté d'action, et à la respiration la plus grande facilité.

**Avis aux mères**

Le "syrup calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Québec, 9 mai 1889.

266

**MEMORY**  
Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus post free, sent on application to Prof. A. Loiset, 237 Fifth Ave. New York.

Québec, 11 février 1890—Jan 2fcs

18

**CONVULSIONS ARRETES GRATIS**  
MERVEILLEUX SUCCES  
FOLIE GUERIE  
Grand RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFALLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bouteille de \$2.00 sont envoyés gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'express, du madale au Dr KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.  
Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—Jan 2fcs. 1053

**THE BEST SEEDS**  
are those put up by  
**D. M. FERRY & CO.**  
Who are the largest Seedsmen in the world.  
D. M. FERRY & Co's  
Illustrated, Descriptive and Priced  
**SEED ANNUAL**  
for 1890 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using Garden, Flower or Field Seeds should send for it. Address  
**D. M. FERRY & CO.**  
WINDSOR, ONT.

Québec, 5 février 1890

14

**GERVAIS & HUDON**  
IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS  
Aussi: Instruments de fabriques canadiennes,  
TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS:  
**HEINTZMAN & CIE,**  
**WM. BELL & CIE,**  
**MASON & RISCH,**  
**DOMINION & CIE, Etc**



ORGUES ET HARMONIUMS

**WILLIAM BELL & CIE,**  
**DOMINION & CIE,**  
**THOMAS & CIE,**  
**SCHIEDMAYER, Etc., Et**

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

**MACHINES A COUDRE:**

**New Williams, et Davis, à entraînement vertical.**

AUSSI:

**COFFRES DE SURETE (Safes)**  
**VITRINES (Show Cases)**

19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE: Boîte 278

Québec, 16 janvier 1890—1 an

621

**Vaisseau de guerre**

Le cuirassier *Bellerophon* portant le pavillon amiral de l'escadre anglaise de l'Atlantique, est attendu à Halifax le 3 juin, et remontera jusqu'à Québec vers le milieu de l'été.

**Erreur fatale**

Un malade est mort ces jours derniers dans un des hôpitaux de Toronto, d'une façon tout à fait étrange. Les médecins avaient reconnu que cet homme avait un rognon si malade qu'il était nécessaire de le lui enlever par une opération. L'autre rognon était parfaitement sain. Terrible erreur, le médecin qui fit l'opération enleva à ce malheureux le rognon parfaitement sain et lui laissa le rognon malade. Le malade est mort au bout de quelques jours.

**Nouvelles des îles de la Madeleine**

Après un hiver exceptionnellement rigoureux le steamer de la malle, le *Beaver* nous est arrivé pour son premier voyage avec les malles le 18 avril au soir, sans être annoncé et surprenant tout le monde. C'est la première qu'il vient aussi tôt.

Le 11 janvier, M. J. B. F. Paiuchaud, percepteur des douanes, demeurant au havre Aubert et revenant du Bassin, fut frappé à la tête par un morceau de bois qu'il apportait dans sa voiture, et mourut quelques heures après sans avoir repris connaissance.

**Marché de Québec**

**Farine et Grains.**

Québec, 7 mai 1890.

Farine—Sup. extra, baril, 196 \$	5 95	5 25
Extra .....	4 75	4 90
Forte pour boulanger.	5 60	5 70
Extra de printemps.	4 00	4 50
Supérieure No 2 .....	4 10	4 25
Fine .....	3 10	3 85
Farines en poche, de 100 livres.	2 25	2 75
Patente amer, qrts.	6 00	6 43
Blé du Manitoba .....	1 25	1 56
“ d'Inde ja. me. ....	1 30	1 35
“ “ blanc .....	1 25	1 30
Blé de semence d'Ontario .....	1 20	1 10
Pois .....	1 00	1 00
Avoine .....	0 45	0 50
Orge .....	0 65	0 70

**Bœufs, Moutons, Etc.**

Québec, 5 mai 1890.

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	8 00	9 50
2ème “ .....	7 00	8 00
3ème “ .....	5 50	7 00
Bœuf par livre .....	0 08	0 12
Mouton par livre .....	0 08	0 10
“ du printemps, chaque.	2 00	5 00

**Lards, Jambons, etc.**

Québec, 7 mai 1890.

Porc frais, par 100 livres .....	8 00	8 00
“ “ par livre .....	0 11	0 12
Salé, par livre .....	0 10	0 11
“ par baril .....	17 00	18 00
Jambons frais, par livre .....	0 82	0 10
“ fumés par livre .....	0 11	0 12

**Provisions, Etc, Etc.**

Québec, 7 mai 1890.

Beurre frais par livre .....	0 14	0 18
Beurre salé par livre .....	0 10	0 14
Patates par minot .....	0 50	0 60
Œufs par douzaine .....	0 14	0 18
Sucres d'étable par livre .....	0 7	0 8
Fromage par livre .....	0 12	0 15
Oignons par baril .....	5 00	5 50
Pommes par baril .....	4 50	5 00
Orange, boîte, Floride .....	4 50	5 00
“ Valance, caisse .....	5 50	6 00
“ Jamaïque, Brils .....	5 50	6 00
Citrons par boîte .....	2 50	3 25
Tabac canadien en feuille par lb.	0 13	0 18

**Poissons.**

Québec, 7 mai 1890.

Poissons—Séchés le quintal .....	5 00	5 50
Morue verte le baril .....	5 00	5 50
Saumon No 1, la livre.	0 14	0 16
Marang du Labrador par baril .....	4 50	5 00
Truite partiquart .....	8 00	9 00
Morue n. 1, grd brls	5 50	6 00

**Marché au Cuir**

Québec, 7 mai 1890.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre .....	0 23	0 24
Do do no 2 .....	0 21	0 22
Cuir à Semelle dit Slaughter n. 1	0 25	0 26
Cuir à harnais .....	0 27	0 30
Waxed Upper .....	0 35	0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pied .....	0 13	0 15
Vache à patente .....	0 15	0 17
Vache émaillée .....	0 15	0 17
Peaux de veau, lourd, par livre.	0 50	0 60
Do léger .....	0 60	0 70
Cuir fendus, petits .....	0 24	0 20
Do grands .....	0 26	0 0

### Une découverte bienfaisante

La plus noble perfectionnement de la science

Le cheval de fer avec sa force inépuisable, son impulsion de vapeur et son cœur de flamme, est un glorieux résultat de la force créatrice de l'esprit humain ; et les nerfs métalliques au moyen desquels l'intelligence se transmet d'un continent à l'autre, prouvent que l'homme possède un attribut essentiellement grand, le pouvoir d'annihiler l'espace et le temps. Dans quelque temps et quelque importants qu'aient été les résultats de la vapeur et de l'électricité, la découverte par laquelle un sang affaibli ou impur peut être restauré à une vigueur nouvelle, aux moyens de remèdes internes et externes, est d'une valeur infinie. Les ressources de la chimie végétale telles que développées et appliquées par Thomas Holloway ont prouvé qu'il était à la hauteur de la situation. Ses remèdes fameux apportent aux sources de la vie un principe désinfectant qui enlève du système les éléments impurs et inférieurs. Les pouvoirs de la chimie sont au-dessus de tout calcul, et comme il s'en est servi dans des composés végétaux connus sous le nom de PILULES ET ONGUENT D'HOLLOWAY, ils ont atteint leur objet le plus élevé comme le plus sacré.

Sous l'influence de l'Onguent, la peau, quoique défigurée par les éruptions ou les excroissances, devient comme *table rase*, pure, sans tache et transparente. Les Pilules agissent sur les fluides internes et sur les organes qui les sécrètent. Elles détruisent les particules acides qui tombent sous leur action chimique, aussi infailliblement qu'un alcalin neutralise un acide.

La sanction des gouvernements, le patronage des princes, l'approbation de tous les peuples chrétiens attestent la valeur de ces deux curatifs. En fait il n'y a aucun pays où l'Angleterre ou d'autre contrée a des rapports commerciaux où Holloway ne se trouve pas chez lui. On peut s'en faire une idée par la variété et l'étendue de sa correspondance étrangère, qui emploie soixante commis, dont seize sont des linguistes accomplis. Il est le centre d'un cercle sanitaire qui ceinture le monde.—*Daily Republic*.

### Pénible accident

Encore hier l'après-midi, sur le chemin de fer du lac St-Jean, un pauvre jeune homme a failli perdre la vie. L'accident est arrivé près de la station Beaudet, qui se trouve située à 60 milles environ de St-Raymond. La victime a été un serrefrein du nom de Eugène Lacombe, un jeune homme de 22 ans, célibataire et fils de M. Ovide Lacombe, de St-Roch de Québec. Il était de service hier sur un train de fret où il remplaçait un compagnon incapable de faire son ouvrage. Pendant que le convoi était en marche en arrivant à la station Beaudet, il était à serrer un frein sur un char à bagage, lorsque tout à coup, il glissa entre deux chars. Avant que la locomotive se fut arrêtée, le malheureux Lacombe eut la jambe gauche complètement broyée en bas du genou.

Immédiatement après l'accident, on conduisit le blessé dans un train spécial à Québec. Le Dr Gendron, de Saint-Raymond, avait été averti par le télégraphe de se tenir prêt à prendre le convoi au passage afin de donner les premiers soins au blessé. A la gare l'ambulance de l'Hôtel-Dieu attendait avec le Dr Ahern l'arrivé du train. Le blessé a été conduit en brancard à l'hôpital où les Drs Ahern et Gendron lui ont donné tous les soins voulus. Le père de la victime et M. Scott, gérant de la compagnie du Lac St-Jean, avaient été avertis de l'accident et s'étaient rendus à l'arrivée du convoi spécial, qui est entré en gare à 8.15 heures hier soir. L'amputation de la jambe a été jugée nécessaire. Lacombe est très souffrant, mais son état n'est pas très grave.

Le jeune Lacombe était le soutien de son vieux père : on nous dit qu'il a une assurance de \$1,000 contre les accidents

### L'Hotel forteresse

Les actionnaires de la compagnie du grand hôtel que l'on se propose de construire sur l'emplacement du vieux parlement, se sont réunis hier l'après-midi en grand nombre dans les bureaux de la Banque Union pour choisir des directeurs. M. White donna lecture du projet de constitution de la

nouvelle compagnie qui fut adopté, sauf certaines modifications.

Le bureau des directeurs se composera de neuf actionnaires dont la qualification est portée à \$2,000 le quorum aux réunions est fixé à quatre.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le second mercredi de mai.

Voici les neuf actionnaires qui ont été nommés directeurs : MM. Dobell, Dunn, Hale, Breakay, McPherson, hon. G. Bresse, Renfrew, hon. P. Garneau et hon. Thos. McGreevy.

### La fête des arbres

Le Conseil d'Agriculture vient d'adopter à l'unanimité une résolution recommandant que la fête des Arbres soit à l'avenir célébrée au printemps et non en automne. Il est à désirer que le gouvernement ratifie cette résolution.

### Feu Mgr Jacques-Janvier Vinet

Nous apprenons avec un vif regret la mort de Monseigneur Jacques-Janvier Vinet, camérier secret de Sa Sainteté le Pape IX.

Mgr Vinet est né le 1er janvier 1806. Il a été ordonné prêtre le 20 septembre 1828.

Il est mort hier 2 mai, à Saint-Janvier, Sault au Récollet.

Les restes du vénérable défunt seront transportés, dimanche après midi, à l'église du Gesù, rue Bleury.

Le service aura lieu, lundi matin, à neuf heures, à l'église du Gesù.

Après le service, le corps sera transporté au Sault-au-Récollet, pour être inhumé dans le cimetière des Pères de la Compagnie de Jésus.

### Commission de la Paix

Le lieutenant gouverneur vient d'adopter les messieurs dont les noms suivent à la commission de la paix :

District de Québec—MM. Alf. Fillion, Frs. Lessard, Mosalie Paré, Ambroise Tremblay, de la paroisse de St-Joachim, Edouard Guérard, Xavier Lemelin, Siméon Emond, François Dion, Louis Giguère, de la paroisse St-François, Ile d'Orléans ; James Henry, Damase Bourgault, Guillaume Goulet, de la paroisse St-Patrice de Beauvillage ; Charles Bergeron, de la paroisse de St-Antoine de Tilly ;

District des Trois-Rivières—MM. Ludger John, Michel Loranger, Tancrede Brunette, Joseph Rompré, de la paroisse de Sainte Anne de la Pêrade ; et Arsène Lavigne, de la paroisse de Saint-Sylvestre ;

District de Rimouski.—MM. Noël Fortin, père, de la paroisse de Saint-Fabien ; Hermely Parent, de la paroisse de Saint-Ulric de la Rivière Blanche et Michel Parent, de la paroisse de Saint-Mathieu ;

District de Terrebonne.—MM. Ludger Ouellet et Ovide Valiquette, de la paroisse de Terrebonne ; Thomas Lapointe, Mathew Moody et Dr J. A. Duchesneau, de la ville de Terrebonne ;

District de Kamouraska.—MM. Soter Chouinard, George Levasseur et Sigismond Thériault, de la paroisse de Sainte Modeste de Whitworth ; George Bérubé, Pierre Cloutier, fils, de la paroisse de Notre-Dame du lac ; Narcisse Lebel et Herménégilde Mercier, de la paroisse de Saint-George de Cacouna.

District de Saguenay.—MM. Edward Pope, Pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti ; et Antoine Fortin, de la paroisse de Saint-Urbain, comté de Charlevoix.

### Assemblée du barreau

Les élections du barreau de Montréal ont donné le résultat suivant :

Bâtonnier : M. P. L. Béique.  
Syndic : M. H. C. St-Pierre.  
Trésorier : M. Dunlop.  
Secrétaire : M. Charles Lanctôt.  
Conseillers : MM. P. H. Roy, S. Beaudin, C. A. Geoffrion, C. J. Doherty, J. L. Archambault, J. D. Monk et H. Archambault.

### Brûlée vive

Durant la nuit du 26 au 27 avril, une jeune fille de quatorze ans, enfant de M. Pascal Nadeau a été brûlée vive dans une cabane à sucre, au dixième rang de Metgermette nord.

Le père de l'enfant demeure à Saint-George comté de Beauce, et était allé travailler à sa sucrerie en compagnie de son fils, âgé de quinze ans, et de la petite morte. Durant la nuit le feu s'est déclaré dans une étable attachée à la cabane et s'est ensuite étendu à l'appartement dans lequel M. Nadeau et ses enfants dormaient.

Le père s'est éveillé à demi asphixié et a pris sous un de ses bras son fils qui partageait sa couche. Il se précipita ensuite sur le lit où dormait sa fille afin de sauver cette enfant. Malheureusement dans l'excitation du moment il n'enleva qu'un paquet de couvertes et ce n'est que trop tard, après être sorti de la cabane et après que le toit se fut effondré qu'il aperçut que l'enfant était restée dans la cabane.

Aussitôt que possible M. Nadeau est allé retirer des ruines le cadavre calciné de la malheureuse enfant qu'il a transportée chez lui, à St-Georges.

### La misère au Labrador

Mgr Bossé vient d'adresser à une maison commerciale de Québec, une lettre où il attire de nouveau l'attention sur la condition misérable de la population du Labrador.

Il dit que 146 personnes ont récolté, cette année, 1,029 barils de patates et 289 barils de navets. Encore, ce résultat n'a été obtenu qu'avec beaucoup de difficultés, faute d'instruments de culture et à cause des vers et des saute-terelles. Il exprime l'espoir que le gouvernement enverra sur la côte un médecin résident dont le besoin se fait sentir tant pour la population que pour les marins.

### Indulgences

Les Souverains Pontifes ont accordé 500 jours d'indulgence, chaque jour du mois, aux personnes qui font en public ou en particulier un exercice en l'honneur de la Sainte-Vierge. De plus on peut gagner une indulgence plénière au jour que l'on choisira, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife. Toutes ces indulgences, sont applicables aux défunts. Le 3 mai, et pendant l'octave, les associés de la Propagation de la Foi peuvent gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière dans l'église paroissiale selon les intentions du Souverain Pontife.

### Il faut payer

Une Française, nommée Fanny Paupolle, a été arrêtée par la police provinciale pour s'être enfuie de Montréal, où elle a été condamnée à une amende de \$75 pour vente de biisson sans licence. Elle a payé l'amende et les frais, \$106,96, et elle a été remise en liberté.

### La production de la farine

Le *Northwestern* dit que la semaine dernière la production de la farine a été de 139,800 barils. Il y a aujourd'hui 13 moulins en opération et ils fabriquent environ 20,500 barils par 24 heures. La semaine dernière les ventes se sont élevées à environ les deux tiers de la production. Les boulangers ont vendu très librement surtout pour l'exportation, mais les farines dites *patent* sont d'une vente plus difficile et elles se sont accumulées dans une certaine mesure. Les meuniers locaux font un fort commerce avec le Montana et d'autres Etats de l'ouest et obtiennent de bons prix.

### Une famille sans ressources

Une famille composée du père, de la mère et de deux enfants, venant de Bangor, Maine, E.-U., est arrivée à Québec, et sans aucune ressource est allée chercher refuge au poste central de police où elle a passé la nuit.

La société St-George a pris la cause de cette famille en main et lui procurera les moyens de se tirer d'embaras.

### Arrivée de 77 enfants orphelins

La société catholique anglaise de refuge et de protection pour les orphelins est loin de rester inactive. Par ses soins soixante-dix-sept enfants des deux sexes nous sont arrivés cette semaine, à bord du "Sardinian" de la ligne Allan.

Ces enfants recueillis par la société, et venant au Canada sur leur propre demande ont fait la traversée sous la conduite des Révérends Robert Rossall, chancelier et Charles Rothwell, vicaire à la Cathédrale de Salford. Ils étaient de plus accompagnés de deux religieuses du Tiers Ordre de St-François.

La société de protection, qui compte parmi ses patrons et ses membres ce qu'il y a de plus distingué en Angleterre, poursuit une œuvre admirable : soustraire au vice et à la misère des milliers d'enfants abandonnés, et les conserver à la religion pour en faire des citoyens honnêtes et vertueux.

Il faut bien ajouter qu'elle rend un très grand service à notre pays où la main d'œuvre se fait si rare. Plusieurs centaines d'orphelins anglais sont actuellement dans nos familles canadiennes françaises ; les pauvres enfants sont fiers de trouver un foyer ; les familles elles-mêmes sont contentes de compter un aide de plus.

### Tué par un Flaubert

Vendredi, plusieurs jeunes filles d'Orillia, Ont., s'amusaient à tirer avec une carabine Flaubert dans la cour de M. P. Mainer, en l'absence de M. et Madame Mainer. Comme l'une d'elles tirait, un des petits garçons s'élança du hangar et reçut la balle dans la tempe. Il expira peu après l'accident.

### Noyade d'un enfant aux Trois-Rivières

Un jeune enfant de 12 ans, fils de madame G. Stewart Barnston, s'est noyé accidentellement hier matin aux Trois-Rivières. Il avait communie à la basse messe ; et après la messe, s'était rendu avec quelques compagnons sur le quai de la compagnie du Richelieu et en jouant est tombé à l'eau. Ses petits camarades ont fait tout leur possible pour le sauver mais leurs efforts ont été inutiles.

Le cadavre a été retrouvé vers onze heures du matin, à peu de distance du lieu de l'accident.

Madame Barnston a toutes les sympathies des citoyens des Trois-Rivières.

### Le malheureux serrefrein Lacombe

Le serrefrein Eugène Lacombe, la victime de l'accident sur le chemin de fer du lac St-Jean, dont nous avons publié samedi les tristes et lamentables détails, a succombé hier à ses blessures.

Le corps a été immédiatement transporté de l'Hôtel-Dieu à la résidence du père du défunt, M. Ovide Lacombe, coin des rues Des Prairies et Fontaine où M. le coroner Belleau tiendra ce matin une enquête.

### Exécution

C'est vendredi prochain que ce pauvre malheureux Morin sera exécuté à Montmagny, si la sentence du tribunal n'est pas changée par le ministre de la Justice

### Deux morts subites

Dans la paroisse de St-Hénédine, deux morts subites viennent d'avoir lieu, en bien peu de temps. La semaine dernière, un journalier du nom de Zam Roy, invité par un de ses amis, à aller lui aider à faire quelques réparations à sa cabane à sucre, se prêta avec plaisir à cette demande. Mais rendu à la cabane, il fut aussitôt pris d'un violent mal de tête et tomba bientôt sans connaissance. On le ramena chez lui, où il resta deux jours dans cet état, malgré les soins du médecin. Il est mort sans avoir recouvré ses sens.

Vendredi matin, un autre journalier du nom de Augustin Royer a été trouvé mort dans son lit. Il s'était couché comme d'habitude la veille au soir, ne se plaignant de rien. Dans l'après-midi, il est allé mettre les bancs à l'église pour une de ses filles qui devait se marier. Le matin, comme l'heure habituelle à laquelle il se levait était passée depuis assez longtemps, on est allé voir à sa chambre et on l'a trouvé mort.

### Gare à l'imposteur

On écrit aux journaux de Montréal pour les mettre en garde contre un imposteur de haute volée qui parcourt la campagne pour argenter la vaisselle ! C'est bien ça, pourtant. Gare donc cultivateurs du district de Québec.

### Industrie laitière

La jolie paroisse du Cap-Santé est une place où l'industrie laitière est très prospère. On compte maintenant dans la localité trois beurrieres qui fonctionnent toutes depuis quelques jours.

### Memoire

L'hon. M. Prendergast, ex-secrétaire du gouvernement du Manitoba, accompagné de MM. Larivière et Girouard, députés aux Communes, ont en une entrevue avec Son Excellence le Gouverneur-Général vendredi matin. Ils lui ont présenté un mémoire touchant la question des écoles au Manitoba, lui demandant de désavouer les actes récemment passés par la Législature de cette province. M. Prendergast est parti, hier soir, confiant dans le succès de ses démarches.

FEUILLETON DU " JOURNAL DES CAMPAGNES "

8 Mai 1890 - N° 20

LES ÉPREUVES

—DC—

CŒUR.

(SUITE)

—Vous êtes un véritable ami, lui dit-elle, et j'ai en vous une confiance absolue.

Nathalie se dirigea vers un bosquet où Madone travaillait avec Miss Bridgett.

La jeune veuve embrassa l'enfant.

—Madone, lui dit-elle, il y a longtemps, bien longtemps que tu n'as vu un être cher et toujours regretté ?

—Mon grand-père ! s'écria l'enfant.

—Oui, ton grand-père.

—Il est ici ?

—Il t'attend chez M. Auwilliers.

—J'y cours, oh ! j'y cours ! fit Madone, dont le beau visage rayonna de tendresse.

—Oui, ma fille, jette-toi dans ses bras, couvre-le des caresses les plus tendres ; en même temps prépare-toi à te trouver en face d'un homme qui a sur toi des droits indiscutables, et dont le souvenir t'est cependant demeuré amer.

—Mon père...

—Ils seront là tous deux, ton père et ton aïeul... Il plaît à Dieu de rappeler à lui ton père, va près de son lit de mort, et console son agonie. Ensuite, eh bien ! ensuite, essaie de garder cet autre père qui t'a prouvé plus de tendresse que tu ne le comprendras jamais.

—Mais que dirai-je à celui qui m'a abandonnée ? qui a voulu me ravir à mon grand-père ? Suis-je bien certaine de trouver un mot de consolation et de pardon à lui adresser.

—Ton cœur t'inspirera, ma fille.

Luc Auwilliers avait laissé la jeune fille et la mère adoptive s'entretenir seules, mais au lieu d'attendre que Nathalie lui amenât Madone, il ne put résister au désir de la voir plus vite. Il lui semblait que jamais il ne l'avait bien regardée. Désormais il chercherait dans ses yeux et sur son visage les traits de cette Claire, fille d'une sœur bien-aimée, dont la mort avait brisé son âme. Il éprouvait un désir violent de courir vers elle, de la serrer dans ses bras, de lui révéler à la fois ce qui devait être une épreuve et une consolation.

Il ne le fit point cependant, croyant de son devoir de laisser Madone s'approcher du lit de ce mourant qui était son père sans avoir de préoccupations nouvelles. Lorsque la jeune fille s'approcha s'appuyant sur les bras de Nathalie il tressaillit et senti une larme brûlante monter à ses yeux. Sans nul doute il aurait prié Mme Lincelle de l'accompagner chez lui et de recevoir Madone des mains de son père mourant, mais il n'entra point dans ses projets de révéler à la jeune veuve les droits qu'il possédait désormais à l'effection de l'enfant.

Il se contenta de lui dire :

Madone prit le bras de Luc Auwilliers.

—Monsieur, lui dit la jeune fille d'une voix tremblante, j'ai peur.

Songez donc. Je n'ai jamais vu mon père que deux fois et dans des circonstances qui seraient propres à me le faire haïr si je pouvais haïr quelqu'un.

—Je serai là, répondit Luc Auwilliers, et non seulement moi, mais votre grand-père dont la vie va changer d'une façon complète, qui ne vous quittera plus désormais...

Courage ! pour cet homme qui va mourir n'avez que de bonnes et consolantes paroles, la religion vous oblige ; en vous trouvant miséricordieuse, tous ceux qui vous aiment vous chériront deux fois de plus.

Le trajet s'acheva lentement.

La maison de Luc Auwilliers semblait triste comme une tombe.

Les domestiques s'étaient rigoureusement conformés aux ordres du maître, mais tous savaient que cette catastrophe s'achevait par la mort ou par une descente de la police. Les serviteurs se maîtrisaient à peine et passaient comme des ombres le long des couloirs et dans les grandes pièces du château.

Luc Auwilliers franchit avec Madone la grille grande ouverte, et la guida jusqu'à la petite pièce dans laquelle se trouvaient Pascal et Olivier.

Du premier regard elle reconnut son grand-père.

Elle se jeta dans ses bras en étouffant ses sanglots.

Elle ne l'avait pas vu depuis longtemps, bien longtemps. Il avait vieilli, son pauvre visage s'était ridé, ses habits étaient presque ceux d'un pauvre. Sur ses joues brillaient des traces de larmes. Il devait avoir horriblement souffert depuis leur séparation.

Olivier dévorait du regard cette fille grande loin de lui, cette enfant si belle qu'il n'avait cherché à reprendre que pour en devenir le bourreau. Un regret poignant lui traversa son âme. S'il avait voulu, s'il en avait été digne, Madone ne l'aurait jamais quitté, le contact de cette innocence aurait purifié sa vie. Il ne la retrouvait qu'à travers la mort...

Pascal s'arracha aux embrassements de Madone, et la prenant par la main, il l'amena près du lit d'Olivier.

—Ma bien-aimée, lui dit-il, ton père va mourir... Ton père ! ce mot seul comprend tout ce que tu lui dois de respect et de tendresse. Séparés pendant la vie, vous ne manquerez pas de vous retrouver devant Dieu... Agenouille-toi, ma fille, et de même que je bénis son agonie, courbe-toi sous sa main tandis qu'elle bénira ta jeune vie.

Une violente émotion saisit Madone qui tomba brisée devant le lit du mourant.

—Sois heureuse ! lui dit Olivier d'une voix si faible qu'elle parvint à peine à son oreille ; paie en bonheur le dévouement admirable de mon père, qui mérite à la fois toutes les tendresses et tous les respects. Que ton amour lui fasse oublier les larmes qu'il versa pour moi ! Remets en ses mains ta nouvelle destinée, car un avenir sur lequel tu ne pouvais compter s'ouvre devant toi. Je te remercie d'être venue ici, je te bénis de toute mon âme, je prie le Seigneur de te récompenser comme tu le mérites...

Il se souleva, posa un baiser sur le front de sa fille, tendit les bras vers Pascal qui le serra sur sa poitrine, tandis que le prêtre levait une dernière fois la main pour l'absoudre...

Madone cessa de voir et d'entendre. Un brouillard s'étendit sur ses yeux, elle sentit brusquement ses forces défaillir, et Luc Auwilliers la soulevant dans ses bras l'emporta hors de cette chambre de deuil.

Olivier était mort ; le vieux Pascal veillait dans la petite chambre avec Victor Bérard.

Luc Auwilliers et Pierre Lasseny venaient de partir pour Paris.

Le soir même ils obtinrent une audience du Ministre de la justice.

Ce fut le docteur qui raconta le long drame du martyr de Pascal.

Il fit ensuite le récit du dernier crime d'Olivier, et présenta les lignes tracées par le malheureux, lignes

par lesquelles il se reconnaissait coupable du crime pour lequel son père avait été condamné.

Bien des irrégularités s'étaient glissées dans la façon d'agir de ces deux amis depuis le moment de l'arrestation des misérables pris en flagrant délit de vol. Mais le Ministre était un de ces hommes qui comprennent le respect et la sauvegarde des familles. Il était impossible de rappeler d'une façon publique le procès qui avait coûté l'honneur au vieux Pascal, mais il fut promis au docteur et à Auwilliers qu'on lui donnerait une satisfaction aussi complète que possible.

Tout ce qui concernait l'inhumation d'Olivier fut réglé de telle sorte que le mystère planant sur cette affaire ne fut jamais éclairci par les étrangers.

Rassurés de ce côté les deux amis rentrèrent à Fontainebleau.

Luc Auwilliers avait fait à Paris une commande d'objets de toilette assez considérable, et lorsqu'au matin le vieux Pascal rentra dans la chambre que le maître du château avait fait préparer pour lui, il y trouva tout ce dont il était privé depuis près de vingt ans. Le valet de chambre de M. Auwilliers fut mis à sa disposition. Il se laissa raser, habiller, ayant à peine le sentiment du présent, songeant seulement à ce mort dont on préparait la bière, ce mort qui avait été sa seule tendresse.

Un coup frappé à la porte le fit tressaillir ; Madone entra.

Elle eut presque peine à reconnaître celui qu'elle avait toujours vu couvert de la livrée de la misère. La taille de Pascal était encore droite, il semblait n'avoir jamais quitté le vêtement d'un homme du monde. Ses cheveux blancs donnaient une majesté douce à son visage coupé par la cicatrice de l'horrible blessure reçue à Gagny.

Madone était vêtue de deuil :

—Viens ! dit-elle.

Tous deux descendirent. On avait terminé les constatations légales et les préparatifs de l'inhumation. Le prêtre pria devant la bière. Celui qui avait vécu loin des choses de la foi quittait de terre environné de toutes les prières, de toutes les grâces dont la religion comble ses fils.

Dieu et l'Eglise ne voulaient plus voir que son repentir.

XXV

LE SECRET DE LUC AUWILLIERS

Auguste Aubry, le docteur Lasseny et Pascal Marsan se trouvaient réunis dans la bibliothèque du château de Luc Auwilliers.

Le vieux graveur gardait sur son visage la trace des poignantes émotions subies, cependant un changement complet s'était opéré en lui. Sa taille s'était redressée, il portait plus haut la tête. Sa voix retrouvait les sonorités d'autrefois, quand il était fort, actif et robuste. L'invincible fardeau chargeant ses épaules venait d'être secoué par lui. Devant les hommes qui lui serraient les mains, l'encourageaient et l'honoraient de leur amitié, il pouvait lever la tête. Son honneur se trouvait lavé de toute souillure, et non seulement il respirait à l'aise, mais il comprenait que la vie de Madone recevrait de ce changement une amélioration nouvelle.

—Pascal, dit le docteur Lasseny, tout ce que la justice peut faire sans bruit, afin de vous laver d'une fausse imputation, a été réalisé. Pour tous ceux qui vous connaissent, vous êtes un héros et un martyr, et nous n'avons qu'un désir : vous faire oublier vos anciennes souffrances. S'il est encore quelque chose que nous puissions faire pour cela, avouez-le sans honte. Si

vous saviez combien de fois j'ai songé à vous durant vos années douloureuses, vous vous empresseriez de me fournir l'occasion de vous dédommager du passé.

—Vous n'aviez rien à vous reprocher, monsieur. J'avais voulu tout ce qui arriva, et je ne gardais le droit d'adresser de reproches à personne. La volonté de Dieu est faite. Sur la fin de ma vie je retrouve des amis, je ne saurais demander davantage. Le docteur Lasseny offrit jadis de retirer sa plainte, afin d'éviter un procès que nul ne pouvait plus arrêter... Même au milieu des ténèbres enveloppant cette cause, ténèbres que j'épaisissais afin d'assurer le salut d'Olivier, il a cru à mon innocence... Maître Aubry, mon avocat, a offert de la prouver... Un moment je tremblai qu'il y parvint... Je n'ai donc qu'à vous remercier tous et à vous bénir.

—Notre vie à tous deux va changer, reprit Luc Auwilliers... Vous êtes mon dernier, mon seul parent ; maintenant que je vous ai retrouvé, je vous garde. Ce point n'est pas le plus difficile à régler entre nous... Quand l'estime et la sympathie rapprochent les hommes, c'est pour la vie. Il nous sera facile de nous aimer. Si vous avez vécu dans la souffrance, j'ai souffert de l'isolement. Nous avons également soif de tendresse... Cette demeure qui me semblait trop vaste paraîtra désormais la plus gaie du monde. Vous acceptez, n'est-ce pas ?

—J'accepte, puisque vos amis affirment que je le puis faire sans jeter sur vous de déconsidération.

—Il reste à traiter une question grave, Pascal, une question qui vous trouble déjà le cœur. Vous avez prouvé jusqu'à l'abnégation la plus absolue votre dévouement à la fille de Claire. Après l'avoir aimée, protégée, sauvée de la misère et du malheur, vous avez renoncé à elle pour lui assurer à la fois l'éducation et la fortune. Madone a grandi près d'une femme digne de toute estime, et votre courage depuis six années a certes égalé celui dont autrefois vous avez donné des preuves. Mais désormais les obstacles qui vous séparaient de Madone sont levés, et vous pouvez vivre près d'elle.

—Il ne manquera plus rien à mon bonheur, dit Pascal, quand cette enfant se trouvera au milieu de nous.

—Voulez-vous aller lui apprendre ce changement dans sa vie ?

Un ombre de regret passa sur le visage du vieillard.

Il songea à la douleur de Nathalie, il eut peur de se montrer ingrat.

—Je ne me sentirais pas ce courage, répondit-il. Mme Lincelle aura le cœur brisé de ce qui fait aujourd'hui notre joie à tous deux. Je vous en supplie, chargez-vous de cette première démarche. Affirmez-lui que nous ne la séparons point de cette enfant d'une façon absolue ; nous sommes proches voisins à Fontainebleau ; à Paris elle verra Madone chaque jour... Il y aurait cruauté et injustice à lui retirer une tutelle qu'elle exerça avec autant d'intelligence que de cœur. Quand je me souviens de notre rencontre dans la forêt, de son amitié croissante pour l'enfant, de sa pitié pour moi qu'elle offrit de recueillir, je me sens pénétré pour elle de tant de respect et d'amitié que l'idée de l'affliger me trouble plus que je ne saurais le dire.

—Eh bien ! fit Luc Auwilliers, je remplirai cette mission.

Auguste Aubry se leva :

—Je continuerai à me charger de vos intérêts, lui dit-il ; soyez tranquille, tout ira pour le mieux.

—Quand à moi, ajouta Pierre Lasseny, je me considère comme étant de la maison, je reviendrai d'autant

plus souvent que Mme Lincelle aura davantage besoin de mes conseils....

—Vous partez aujourd'hui ? demanda Pascal à Auguste Aubry.

—J'accompagne le docteur. Nous prendrons le premier train.

Les quatre hommes se serrèrent la main et Luc Auwilliers conduisit ses amis jusqu'à la grille du château...

Rentré dans sa chambre, il s'abandonna à une rêverie au milieu de laquelle passaient tour à tour Madone et Nathalie. Au moment de se rendre chez Mme Lincelle et de lui expliquer le changement survenu dans l'existence de Madone, il commençait à s'effrayer de sa mission. S'il avait connu les angoisses de Mme Lincelle il eut jugé qu'elle lui serait impossible à remplir.

Quand Madone rentra chez la jeune femme, après avoir assisté aux derniers moments de son père, elle se trouvait dans un état d'abattement que rien ne saurait décrire. Les chagrins que son père lui avait causés s'effaçaient de son souvenir, elle ne voyait plus que cette mort prématurée, enveloppée d'une sorte de douloureux mystère. On lui avait permis de bénir sa fille, et Olivier l'avait fait plutôt avec l'humble reconnaissance d'un homme à qui l'on accorde une faveur suprême, plutôt qu'avec la majesté du père que Dieu rappelle à lui. Tandis que celui qui l'avait poursuivie, menacée, tourmentée paraissait obligé de cacher sa mort, le vieillard qu'elle avait tant aimé, ce grand père dont elle appréciait à la fois les talents et les vertus paraissait grandir devant tous ceux qui l'entouraient. Pendant que le convoi entraînait Olivier à sa dernière demeure, Pascal prenait une physionomie, une attitude nouvelles. La transformation était complète. L'artiste intelligent, l'homme du monde retrouvait sa place. Avec Olivier il semblait que l'on déposât Matteo dans le cercueil. Ces idées, ces souvenirs, ce mélange des scènes passées, et des choses de l'avenir lui étreignaient le cœur. Après être restée enfermée dans sa chambre, elle descendit et chercha Daisy.

Depuis quelque temps son amitié pour l'institutrice avait beaucoup grandi. Avec une intuition venue du cœur, elle devina que la jeune Irlandaise souffrait, sans se rendre compte de sa souffrance. Elle-même, sans s'avouer son secret, perdait de sa gaieté enfantine. Sans rien s'avouer, elles se comprenaient. L'Irlandaise parlait des épreuves de son enfance, de la misère dont elle avait subi les atteintes, de sa mère, dont le souvenir survivait à la mort... Mais si Madone essayait de faire luire un espoir dans cette existence vide de joie, Daisy secouait la tête sans répondre.

—Avez-vous donc renoncé à vous marier ? lui demanda Madone, tandis que toutes deux se promenaient sous le couvert de tilleuls.

Oui, répondit l'Irlandaise. Je ne consentirais jamais à devenir la femme d'un homme que je n'aimerais pas d'une façon absolue, et celui-là s'aperçoit à peine que j'existe.

—Vous vous trompez, dit doucement Madone,

—Qu'en savez-vous ?

—Pensez-vous, Daisy, que je n'aie point étudié ce qui se passe autour de moi. Quoique bien enfant encore, je comprends tout ce qui touche aux choses du cœur, croyez-le. et Victor Bérard se sent se dissiper sa tristesse que lorsqu'il s'approche de vous. M. Auwilliers en fait grand cas, il se montrera, je le crois, généreux à son égard, et j'ai toujours cru que vous deviendriez sa femme...

—Moi ! Vous vous trompez, Madone. Tout nous sépare, au contraire. Quand bien même j'éprouverais pour

lui cette sympathie dont vous parlez n'avez-vous point deviné que son imagination poursuit un autre rêve...

—Je le sais.

—Vous ajoutez que M. Auwilliers lui fera don d'une fortune...

Si cela arrive, nous n'en serons que plus vite séparés, puisque je suis pauvre...

—Pourquoi Mme Lincelle n'imiterait-elle pas la générosité de M. Auwilliers ?

—Je ne suis pas né pour le bonheur croyez-le Madone.

—Et moi, je reste convaincu que toute créature a droit à une part de joie que ciel tient en réserve pour elle.

Les deux jeunes filles s'interrompirent en voyant accourir le jardinier.

Il portait une lettre sur un plateau.

—Qu'y a-t-il ? demanda doucement Madone.

—Une lettre pour miss O'Kelley.

—Pour moi ! répéta l'Irlandaise, vous devez vous tromper, Joseph...

Je suis orpheline, depuis la mort de ma mère je n'ai pas reçu une seule preuve de souvenir venu d'Angleterre.

—En voici tout de même une, miss O'Kelley, avec de vrais timbres anglais. Madame m'a dit d'accourir vous l'apporter.

—Je ne sais pourquoi, j'ai presque peur, dit Daisy, j'en envie de la prier de la décacheter.

—Au moment où s'éloignait le facteur, reprit le domestique, M. Auwilliers entra.

—Ah ! fit Madone, il est là.

Oui, mademoiselle, en grande conférence avec Madame.

—Est-il venu seul ? demanda Madone.

—Faites excuse, mademoiselle, son secrétaire l'accompagnait.

—Sait-il que nous sommes ici ?

—Oui, mademoiselle, mais voyant que j'apportais une lettre il a craint de vous déranger.

—Qu'il vienne ! dit Madone avec empressement, qu'il vienne...

—A quoi pensez-vous ? demanda l'institutrice.

—Il me semble que ma destinée s'accomplit là-bas comme la votre va s'accomplir ici.

—Que croyez-vous donc ?

—Que le secret de votre vie est enfermé dans cette lettre.

—Folle !

—Point si folle ! Me permettez-vous d'en acquérir la certitude ?

—Volontiers.

—De quelle façon que ce soit ?

—Sans doute.

—Attendons M. Bérard, alors.

—Qu'avons-nous besoin de sa présence ?

—Elle est indispensable pour l'épreuve à laquelle je dois le soumettre.

—Pas devant moi ! Oh ! pas devant moi !

—Au contraire, Daisy.

Victor Bérard apparaissait à l'extrémité de l'allée.

—Accourez vite, lui dit Madone. Mme Lincelle traite sans doute en ce moment des questions graves, et nous n'oserions pas la déranger. D'un autre côté miss Daisy, la plus craintive des créatures, n'ose décacheter une lettre dans laquelle elle redoute d'apprendre une nouvelle fâcheuse et nous voulons, elle et moi, vous prier d'avoir du courage pour deux, et de décacheter cette lettre...

—Mais elle renferme un secret.

—Je n'ai point de secrets, répondit Daisy, en secouant la tête.

—Ainsi, mademoiselle, vous permettez...

—Oui certes, je fais plus, je vous en prie ; je ne sais pas pourquoi cette lettre m'effraie.

—Rassurez-vous, mademoiselle, elle est d'un notaire.

—D'un notaire ! Que peut-il me

vouloir ?

—Je vais vous le dire.

Victor jeta les yeux sur la lettre et poussa une exclamation de surprise.

—Mais il s'agit d'une bonne nouvelle Mademoiselle... Vous souvenez-vous de cette vieille dame, Solomé Schipp dont votre mère fut la gardienne, et qui finit par vous aimer, en dépit du peu de sympathie que d'ordinaire elle éprouvait pour les enfants...

—Oui, monsieur...

Ne vous souvient-il pas qu'en mourant, non seulement elle vous légua une somme de dix mille francs, mais qu'elle déclara qu'elle laissait un second testament qui ne serait ouvert que plusieurs années après sa mort.

—Je me souviens de cela, monsieur.

—Eh bien ! vous héritez de Salomé Schipp, dont la fortune se monte à environ vingt-cinq mille livres sterling... ce qui équivaut à peu près à six cent mille francs.

Six cent mille francs à moi ! s'écria Daisy.

—Et dont vous ferez, j'en suis sûr, un excellent usage, répondit Madone.

Quel bonheur pour vous, miss ! Vous possédez désormais l'indépendance, la facilité de multiplier le bien autour de vous, et je sais que privée de ces ressources vous trouviez cependant le moyen de soulager les pauvres ; il n'y a que moi qui perdrai, vous me quitterez...

Victor Bérard prit la main de l'institutrice.

—Vous avez été compatissant pour moi, lui dit-il, je me réjouis de ce changement de fortune.

—Soyez sûr qu'il ne changera pas mon cœur, répondit Daisy.

Eile s'assit entre Madone et Victor ; l'entretien roula sur cette vieille femme malade et morose dont elle avait adouci l'agonie, et qui s'était souvenu d'elle avant de mourir.

—Ce que je ne comprends pas, dit Victor, c'est qu'elle ne vous ait pas légué tout de suite la fortune qu'elle vous donne aujourd'hui.

—Elle a bien fait d'agir de la sorte, répondit miss O'Kelly. Elle a voulu que j'apprenne à plier ma vie sous le joug de l'infortune. Il n'eût peut-être pas été bon pour moi de devenir riche trop vite. Le malheur rend compatissant aux douleurs d'autrui, et je dois à mes propres chagrins de savoir un peu consoler les autres. Non, je ne regretterai jamais d'avoir, à l'école de l'adversité, appris qu'il fallait plier son caractère et ses goûts aux souhaits et aux volontés de nos amis. Je n'étais pas sans doute digne alors de cette fortune, j'espère maintenant en faire un noble usage. Vous émettiez la crainte de me perdre, chère Madone ! soyez tranquille ! si l'institutrice s'efface, la compagne vous reste. Il me tarde d'apprendre cette nouvelle à votre mère adoptive, nous ne devons point la troubler dans son entretien avec M. Auwilliers... peut-être tous deux parlent-ils de vous...

—Ils ont toujours beaucoup à dire, ajouta Victor Bérard.

—Ne soyez pas méchant ! répondit doucement Daisy.

—Moi, méchant ! Ne le croyez pas J'ai pu trop suivre l'élan emporté de mes rêves, et m'abandonner à la fougue de mon imagination, mais j'ai su depuis longtemps finir avec ses folies, et vous-même, avez aidé à les chasser de mon esprit. Votre droite raison et votre sympathie franche ont plus fait pour ma guérison que vous ne pouviez le prévoir.

Victor Bérard regarda la tranquille visage de Daisy. Pour la première fois, il vit cette jeune fille telle qu'elle était : belle d'une beauté intérieure, et répandant autour d'elle un charme sérieux. Jusqu'à ce moment,

tandis qu'elle souffrait de ce qu'il appelait les coquetteries de Mme Lincelle, il avait goûté près d'elle une sorte de repos ; il s'aperçut tout à coup que tandis qu'il cherchait la consolation de sa douce parole, elle s'était lentement insinuée dans son cœur et l'avait conquis sans même qu'il lui fût possible de s'en défendre. En cherchant l'oubli il avait trouvé que ce charme le subjuguait.

Une souffrance aiguë et rapide lui traversa le cœur.

—Il y a deux heures j'aurais pu lui apprendre ce qu'elle m'inspire, pensa-t-il, cette maudite lettre gâte tout. En vérité, j'ai bien peu de bonheur ! Pourquoi faut-il aussi que miss O'Kelly devienne subitement riche.

Madone devina une partie de ce que pensait Victor Bérard, et elle sourit doucement.

La jeune Irlandaise paraissait radieuse.

Tandis que tous trois demeuraient sous le couvert de tilleuls, Luc Auwilliers avait avec Nathalie un entretien plus grave encore que celui des jeunes gens.

Mme Lincelle n'ignorait pas que des événements sérieux se passaient chez Luc Auwilliers ; mais celui-ci, dans la crainte d'affliger la jeune veuve, n'avait pas voulu lui révéler pour quelles raisons la présence de Madone y était indispensable. On avait caché soigneusement à la jeune fille quels liens l'attachaient à Luc Auwilliers.

Il appartenait à celui-ci seulement de le révéler à la jeune fille et à Nathalie.

Madone était rentrée en larmes, pleurant le père auquel il avait pardonné, et Mme Lincelle, tout en essayant de la consoler avait considéré la mort d'Olivier comme un bienfait de la Providence.

En voyant venir à elle Luc Auwilliers, la physionomie grave, douloureuse même, il prévit que des événements plus importants que la perte d'Olivier s'étaient passés.

Ses mains se tendirent vers Luc Auwilliers et elle lui demanda d'une voix dans laquelle vibrait un sorte d'inquiétude.

—M'apprendrez-vous enfin ce qui vient de se passer ?

—Je suis venu pour cela, répondit Auwilliers. Quoique je puisse dire je vous en supplie, demeurez vaincue que mon affection pour vous dépasse ce que je pourrais exprimer.

—Vous avez donc à m'apprendre de douloureuses nouvelles ?

—Elles vous réjouiront et vous attristeront tout ensemble.

—Parlez, parlez vite ! Je ne sais souffrir une inquiétude semblable à ce qui me torture depuis deux jours.

Luc Auwilliers prit place dans un fauteuil près de Mme Lincelle, puis après l'avoir contemplée avec une expression de sollicitude mêlée de respect, il lui demanda encore une fois de lui pardonner la peine qu'il allait lui causer.

—Mon Dieu ! dit Mme Lincelle, ce que vous avez à m'apprendre doit donc me broyer le cœur ?

—Permettez-moi de reprendre d'un peu haut tout ce que je dois vous révéler aujourd'hui. Vous n'ignoriez ni les persécutions dont Madone avait été victime de la part de son père, ni les soins que Matteo avait pris pour l'en préserver. Laissons encore pour quelques instants à ce modèle de tendresse, à cet admirable père, le nom sous lequel il se cachait, et dont la révélation a été pour nous tous une cause de trouble et de joie. Madone avait un ennemi : son père ; un protecteur dévoué jusqu'au martyre : son aïeul... Rien ne pourra payer à celui-là sa générosité, sa bonté, son dévouement admirable. Dieu a rappelé le misérable qui donna sa vie à la paresse, à la débauche

et au crime ; Olivier Marsan mort, Madone rester heureuse et libre.

—Ainsi, Madone peut reprendre ce nom, en attendant que son adoption légale lui en donne un autre ?...

—Son véritable nom est Marie Marsan ; ceux qui l'appellent Madone semblent l'avoir deviné.

—Et son aïeul, parlez-moi de cet homme étrange qui inspire une invincible sympathie, et semble cependant prendre à tâche de détruire l'impression qu'il laisse.

—Nous avons tous subi ce double courant d'idées, Madame. Jusqu'à ce jour Matteo a vécu entouré d'un mystère qu'il épanouissait à plaisir. Ne pouvant dire son nom ni révéler son passé, il s'est enfoncé dans des ténèbres volontaires. Une seule passion a dominé sa vie : l'amour paternel, et cet amour s'est tour à tour reporté sur Olivier et sur Madone. Brisé, broyé par l'un, il a chéri l'autre de telle sorte qu'il eut le courage de la fuir, afin de vous laisser prendre et adopter celle qui fut véritablement l'âme de son âme. Si je croyais que la révélation que je vais vous faire va grandement vous affliger, ou plutôt si je n'avais le pouvoir de vous consoler immédiatement, je reculerais devant cette confidence... Matteo se cachait, parce que la main de la justice pouvait à toute heure s'appesantir sur lui ; Matteo s'enfonçait dans les bois comme un loup dans la crainte des hommes... Matteo s'était enfui de Nouméa.

—Un forçat ?

—Ayant été jugé, flétri, déporté, condamné à quinze années de galères pour émission de faux billets de banque.

—Le malheureux !

—Seulement le véritable coupable n'était pas lui. Son fils, qu'il avait chéri jusqu'à l'adoration, n'avait mérité ni son dévouement ni sa tendresse. Vif et débauché, n'aimant ni sa femme qui était un ange, ni sa fille qui était alors au berceau, il se rendit coupable du crime que l'on attribua à son père. Graveur habile, il contrefit les billets de la Banque, tandis que son complice fabriquait le papier... Matteo vieillissait, il craignait de devenir aveugle. L'espoir que son fils sauvé par lui réparerait le passé, et se montrerait digne du sacrifice qu'il lui faisait, le poussa à accomplir cette sublime folie. Tandis qu'il l'envoyait à Nouméa, son fils continuait à multiplier ses fautes et ses crimes, et quand il revint en France il semblait avoir oublié à la fois, et le père martyr, et l'enfant qu'il laissait orphelin. Il ne se rappela Marie qu'en apprenant le retour à Paris d'un oncle millionnaire. Cet oncle offrait une partie de sa fortune à l'enfant née d'Olivier Marsan et de Claire Auvilliers ; Claire, la fille unique de sa sœur. Alors Olivier se souvint de l'enfant dédaignée ; cette enfant qui pouvait lui donner l'opulence... Il la chercha, la poursuivit, et quand il la retrouva ce fut pour un nouveau crime. Le père d'Olivier Marsan, caché sous le nom de Matteo, avait reconquis sa petite fille, il l'avait emportée comme un trésor ; il la faisait vivre du produit de ses talents multipliés, et jamais tendresse ne fut plus grande que celle de ce vieillard pour cet enfant. Rappelez-vous, Madame, l'union touchante de ces deux êtres, la gaieté de Matteo excitant celle de l'enfant ; son amour du travail, son adresse et cette science générale de toute chose, ce sentiment de l'art qui s'appliquait à tout.

Dans cet homme nous devinions un mystère, et d'avance nous étions certains qu'il cachait une bonne action. Il formait l'âme de Madone son âme, et quand vous lui demandâtes l'enfant lui sembla qu'on lui arracha la vie... Il vous la donna

pendant, car pour lui l'amour était aussi le sacrifice. Il ne la vit qu'à la dérobée. Il vécut comme un errant, se cachant dans l'ombre pour admirer et voir celle dont vous faisiez une jeune fille à votre image, si bonne et si belle, que jamais plus ravissante créature n'aura enrichi une famille. Je ne connais pas d'homme qui ait souffert plus que Pascal Marsan ; je n'en connais pas qui soit plus digne d'être heureux... maintenant, pour lui, l'heure des revanches est venue. Tous ceux qui le connaissaient et l'appréciaient vont se faire un devoir de lui donner autant de bonheur qu'il subit d'épreuves. Il était pauvre, il connaîtra le luxe ; il fut obligé de se cacher, le monde lui est rouvert. Il n'en abusera pas. Car ceux qui ont autant souffert que lui recherchent la solitude, et la préfèrent au bruit... Enfin ce père qui se sacrifia pour un fils indigne, cet aïeul qui consentit à se séparer de Madone afin de la voir heureuse, va redevenir père devant tous...

Mme Lincelle écoutait Luc Auvilliers avec une surprise croissante. Si elle comprenait une partie de ce que lui disait Luc Auvilliers, elle se rendait difficilement compte de la seconde moitié de ses confidences. On eut dit qu'il s'efforçait de laisser dans une sorte d'obscurité quelques-unes de ses confidences. Son abandon gardait des réticences, et ces réticences alarmaient Nathalie. Son regard clair se fixa sur Luc Auvilliers qui ne put soutenir l'éclat des yeux de la jeune femme.

—Je vous en prie, lui dit-elle, revenez sur une partie de choses que vous venez de me dire... J'ai mal compris, sans doute ou vous vous êtes exprimé d'une façon insuffisante... Le fils de Matteo dont le véritable nom est Pascal est mort ; le vieillard peut reprendre son nom, il recouvre sa liberté, et nul doute, le sachant innocent vous l'avez alors aidé à retrouver la considération perdue...

—Le docteur Lasseny m'y a puissamment aidé !

—Je n'en suis point surprise... Voici pour l'honneur de Pascal Marsan... Vous avez ajouté que désormais il retrouverait les joies de l'amour paternel.

—Le fils coupable est mort, nul ne se placera plus entre Pascal et sa fille.

—Ce ne sera pas moi, du moins ! Il y a longtemps déjà, j'ai offert à ce malheureux de le garder chez moi afin qu'il ne quitte pas Madone.

—Vous comprenez pourquoi il eut le courage de vous refuser ?

—Je le comprends mais cette offre repoussée jadis il peut donc l'accepter désormais...

—Pascal Marsan n'a pas seulement retrouvé sa petite fille, il a maintenant près de lui, le grand-oncle de Madone, un millionnaire venu de France pour chercher cette enfant afin de la voir riche et heureuse, un homme qui a épuisé les ennuis de la solitude et qui a hâte de se créer une famille... Pascal lui a promis de ne plus le quitter...

—Et cet homme, c'est vous ? demanda Nathalie en proie à un angoisse croissante. Vous êtes riche, isolé, indépendant, Dieu vous rend à la fois une amie, une enfant à laquelle l'instinct du sang vous avait fait vous attacher... Madone est la fille de Pascal, à vous deux vous allez me la reprendre... Mais cela ne se peut pas entendez-vous ! Je ne le souffrirai jamais... Je tiens à Madone comme si elle était ma fille ; elle-même ne saurait m'abandonner sans déchirement...

—Les droits du père... murmura Luc Auvilliers.

—Je ne les nie pas, je défends les miens. Ma villa de Fontainebleau et mon appartement de Paris sont assez grands pour que Pascal Marsan

trouve une place.. Je ne le sépare pas de sa fille, je l'en reproche... Je vous en supplie, monsieur, mon ami, plaidez cette cause.. On ne peut pas m'enlever cette enfant... C'est près de moi qu'elle a grandi, c'est près de moi qu'elle trouvera le compagnon de sa vie...

—Vous oubliez quelqu'un dans ces arrangements, dit Luc Auvilliers avec douceur.

—Qui donc ?

—Moi.

—Mais vous viendrez voir Madone autant que vous le voudrez. Il me semble même que vous la voyez tous les jours, cette enfant... Votre sympathie pour elle, sympathie d'instinct et d'élection tout ensemble, vous a rapproché de nous de telle sorte que voisins à la campagne, nous sommes encore bien rapprochés à Paris.

—Cela ne me suffira plus.

—Comment, voir Madone tous les jours.

—Je demande davantage.

—Vous n'allez pas me la prendre, cependant ?

—Je souhaite ne plus la quitter.

—Et Pascal ?

—Pascal m'approuve.

—Sera-t-il donc ingrat avec moi seulement !

—N'y aurait-il pas moyen d'arranger les choses ? demanda Luc Auvilliers en prenant une des mains de Mme Lincelle.

—Je l'ai cherché, c'est vous qui ne tentez rien.

—Vous n'avez pas énuméré tous les moyens.

—Je ne sais qu'une chose...

—Vous voulez garder Madone.

—Oui, et aucun sacrifice ne me coûtera pour arriver à ce but.

—En êtes-vous sûre ?

—Très sûre.

—Me permettez-vous de vous mettre à l'épreuve ?

—Je vous y autorise, et si je repousse la combinaison qui me réunira à Madone, considérez-moi comme une femme sans parole, et comme une mère sans cœur.

—Eh bien...

—Allons, voilà que vous hésitez.

—Oui, j'hésite, et je tremble... Ce n'est pas seulement le sort de Madone qui va se décider, c'est surtout le mien... En vous parlant d'elle, il faut que je vous parle de moi, et voilà ce qui m'embarrasse. Je suis un mauvais avocat dans ma propre cause...

—Ce que vous avez à dire est donc bien difficile ?

—Horriblement difficile.

—Ne puis-je vous aider ?

—Non... J'ai failli périr dans vingt tempêtes, j'ai été trois fois prisonnier des sauvages ; j'ai cru mourir de faim dans une île déserte, et jamais, non jamais je n'ai senti mon cœur battre comme en ce moment... C'est que, dans ces heures terribles il s'agissait de tomber dans les flots, de se tordre dans les angoisses de la famine, ou d'être déchiré à coups de zagaies avant de servir de rôti à un grand chef... Cette fois il faut affronter votre raillerie peut-être, essayer un refus qui me rendra le plus malheureux des hommes, et renoncer à un secret espoir que je caresse comme une chimère.

Mme Lincelle ne répondait pas ; tremblante à son tour, elle écoutait Luc Auvilliers, n'osant ni l'interrompre ni le regarder.

—Vous aimez Madone, reprit Luc Auvilliers, tout est dans ce mot. Je ne vous demanderai point quel sentiment j'ai réussi à vous inspirer. Parfois me voyant reçu avec une aménité si gracieuse, avec une affection qui me semblait sincère en voyant qu'une part de notre vie, de nos sentiments, se concentrait sur Madone, je me suis dit que vous n'auriez point de répugnance à mettre votre main dans la mienne, et que peut-être vous consentiriez.

Luc Auvilliers n'acheva pas.

Il se leva et marcha dans le salon, avec agitation. Nathalie était restée plongée dans une rêverie profonde. Elle ne trouvait ni le courage de répondre à Luc Auvilliers, ni la force de se répondre à elle-même.

—Je ne puis vous offenser, reprit Luc, en vous avouant que depuis longtemps je regarde, comme le but de mes espérances, de vous voir consentir à devenir ma femme. Jusqu'à ce moment j'ai tenté d'arrêter sur mes lèvres l'explosion d'un sentiment que vous devez croire, que vous croyez vrai. Vingt fois j'ai pensé que j'aurais le courage de vous supplier de me confier votre vie, et vingt fois j'ai reculé... Cependant vous me témoigniez une sympathie constante, quelquefois même, votre amitié allait pour moi jusqu'à l'abandon, j'ai espéré que vous me compreniez... que vous me saviez gré de mon silence, et que... Puisque j'ai commencé cet aveu, laissez-moi continuer... Vous êtes une femme douée de trop de cœur et de trop d'intelligence pour ne point m'avoir promis depuis longtemps... Si vous n'aviez au fond de votre cœur résolu de récompenser un jour cette amitié profonde, ce dévouement absolu, m'eussiez-vous permis de venir chaque jour à votre foyer, auriez-vous encouragé tacitement le sentiment que vous avez laissé grandir en moi..

Nathalie cacha son front dans ses mains.

Que pouvait-elle opposer aux paroles, aux raisons de M. Auvilliers ? Elle se souvenait trop, en effet, prévenue par Bridgett du sentiment involontaire qu'elle avait fait naître dans l'esprit de Victor Bérard, afin de lui enlever toute espérance, elle avait lentement manifesté sa préférence pour Luc Auvilliers. Celui-ci avait le droit de le dire : loin de le rebuter, et l'avait encouragé. En croyant accomplir un acte de droiture elle s'était, à son insu, rendue coupable d'une imprudence d'une faute grave, peut-être... Et cette faute comment la réparer ? Sans doute Luc Auvilliers lui en fournirait le moyen, mais une lutte s'engageait entre elle, violente, douloureuse. Elle estimait profondément Luc, mais elle n'avait jamais songé à en faire son mari. Jamais même elle n'avait cru sérieusement qu'elle contracterait une alliance nouvelle. Sentant au fond de son âme un puissant besoin d'affection, elle avait adopté Madone... Madone ! Mais il s'agissait pour elle de la garder ou de la perdre.. Luc Auvilliers n'était plus désormais un ami heureux et reconnaissant désireux de trouver place au foyer de Mme Lincelle ; c'était le chef d'une famille reconstituée, attirant à lui tout à la fois l'aïeul et la petite-fille, leur prodiguant avec les tendresses de son cœur toutes les jouissances de la fortune, reprenant Madone pour la rendre plus heureuse encore que Nathalie n'avait pu le faire jamais, puisque près d'elle, son grand-père n'avait pu trouver sa place.

L'idée d'un nouveau mariage pouvait paraître étrange à Mme Lincelle, mais la pensée de se séparer de Madone lui était insupportable.

Dans le conflit des sentiments qui se formaient, se confondaient dans son esprit et dans son cœur, elle se sentait incapable de répondre, et de grosses larmes roulaient entre ses doigts.

—Je ne pensais pas, dit Luc avec une tristesse mêlée d'amertume, que ma demande pût vous affliger à ce point... Je le regrette, et j'en souffrirai longtemps... Permettez-moi de me retirer, pour ne point prolonger une situation doublement pénible...

En ce moment la porte du salon s'ouvrit, et Madone parut.

(A suivre)

# Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les POU-MONS a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus; il change les sécrétions et purifie le sang; guérit les parties irritées; donne de la force aux organes digestifs; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace qu'on garantit qu'il arrêtera en quelques heures la toux la plus opiniâtre, pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consommation, quand le Baume d'Allen pour les POU-MONS peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consommation et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POU-MONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et \$1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

## Allen's Lung Balsam.

Pour

Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, Dysenterie, Choléra - Morbus et toutes maladies des intestins,

AUCUN REMÈDE N'ÉGALÉ LE

# PAIN-KILLER

ET

49 années d'expérience prouvent que le PAIN-KILLER de PERRY DAVIS est le meilleur Remède de l' famille pour Brûlures, Meurtrissures, Entorses, Rhumatisme, Névralgie, et Mal de dents.

Vendu Partout à 25c. et 50c. la Bouteille.

Prenez garde aux contrefaçons et aux viles Imitations.



Québec, 24 juillet 1889—1an

## Incubateurs a Vendre

(MACHINE A COUVER DES ŒUFS)

LA DEMANDE de plusieurs personnes nous fabriquons maintenant de petits incubateurs de la capacité de 100 et 200 œufs.

Incubateurs de 100 œufs	\$ 50
" " 200 "	60
" " 350 "	75
" " 600 "	125

N. B.—Nous les fabriquons que sur commande. Avec nos incubateurs vous pouvez faire couve toutes espèces d'œufs ensemble et à lamême température. Nous avons un incubateur en opération à notre entrepôt, 51, rue Sault au Matelot, qui couve 600 ŒUFS. Le public est invité à venir le visiter. L'éclosion aura lieu le 2 AVRIL prochain. Cette dernière période de l'incubation est surtout très intéressante à voir.

A. TOUSSAINT & CIE.

Nous avons réduit les œufs de nos célèbres CANARDS PEKIN à \$1.50 pour 13 et \$8 le 100.

Québec, 22 mars 1889—1m

42

## SCIENTIFIC AMERICAN

ESTABLISHED 1845.

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price \$3 a year. Four months' trial, \$1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N. Y.

## ARCHITECTS & BUILDERS

Edition of Scientific American. A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price \$2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

## PATENTS

may be secured by applying to MUNN & CO., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

### TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO. and procure immediate protection. Send for Handbook. COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.

GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Québec, 12 décembre 1889.

1117

SANTE POUR TOUS

## Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infailible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures à coups, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raidies il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET.

Et se vendent à 1s. 1/2d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte. On peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, et de la falsification.

Québec, 3 septembre 1885

## GRANDE VENTE PAR ENCAN

Étalons Percherons, Normands et Bretons.

La COMPAGNIE DU HARAS NATIONAL vendra par encan le **SAMEDI 17 MAI PROCHAIN**

à une heure de l'après-midi, à ses écuries, à OUTREMONT, près Montréal **40 ETALONS NORMANDS, PERCHERONS et BRETONS**

• Conditions faciles de paiement.

Québec, 2 mai 1890.—Québec, 11 avril 1890—

54

## Livres a Vendre

A LA LIBRAIRIE DU

### " Courrier du Canada "

Fleur du Carmel, par le Révd Père Antoine Braün, \$1.00.

L'Étoile-Dieu, par l'abbé H. R. Casgrain, \$2.00  
Missel contenant les messes de la bienheureuse Vierge Marie et les messes des défunts. Imprimé en très gros caractère. \$10.00.

L'amour au Cœur de Jésus ou le Véritable Trésor de l'âme. Prix: 25 cents

Mois de St-Joseph, 5 cents.

Le Journal des Jésuites [quelques exemplaires seulement], \$25.00.

A la Porte du Paradis, par André LePas, prix 10 cents.

Guide indicateur des sonneurs et lieux historiques de la Terre Sainte, en 3 volumes, \$2.00.

Tenue des Livres, en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. N. L., \$6. la douzaine.

Histoire du Cap-Santé, par l'abbé P. X. Gauthier, prix 50 cents.

### AGENTS DEMANDES PARTOUT

Cette montre se vend d'ordinaire \$15.00. Pour 60 jours nous la vendrons à \$4.98, avec la chance pour vous d'en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez nous le avec 50c en timbres comme garantie que vous êtes de bonne foi, pour nos frais d'express, et nous vous enverrons la montre C. O. D. sujet à examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre, autrement cela ne vous coûtera rien. Si vous nous en faites nos montres en or et en doublé, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. Cette montre est importée et a un boîtier en Silverine Dubouché de 4 oz. face découverte, et garantie sous tous les rapports. Nous faisons rien sur cette montre, mais cela nous aide à vendre nos montres en or et en doublé, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. Imprimez vite et nous enverrons plus. Adressez: A. C. ROEBUCK & CO., 57 & 59 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous recommandons cette montre à tous ceux qui liront cette annonce. En ordonnant, mentionnez ce Journal.

Si vous désirez recevoir cette montre par la maille, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la maille. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaîne en or doublé.



voyez votre ordre immédiatement. Ce n'est que par la maille que nous pouvons vous garantir que vous recevrez la montre par la maille, il faudra envoyer le montant complet, car la marchandise ne peut pas être envoyée C. O. D. par la maille. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous envoyons gratis une jolie chaîne en or doublé.

Québec, 14 novembre 1889—6m 1089

## MARVELOUS DISCOVERY MEMORY

Mind wandering cured. Books learned in one reading. Testimonials from all parts of the globe. Prospectus FREE, sent on application to Prof. A. Loissette, 237 Fifth Ave. New York.

Québec, 11 février 1890—1an 21ps 18

## aux Contracteurs ET CONSTRUCTEURS

NOUS fabriquons actuellement une PULPE DE BOIS très forte et propre à être employée dans le lambrissage et pouvant aussi remplacer le plâtre.

Nous avons aussi constamment en magasin du feutre goudronné et sec pour lambris destiné à préserver de l'air, A VENDRE A BAS PRIX.

J. & W. REID,

124, Rue St-Paul.

Québec, 17 avril 1890—4f 55

CONDITIONS

DU

JOURNAL

## DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement: —UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE: —10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

11 & 13, Rue Buade, Québec

## CONVULSIONS ARRETES GRATIS

MERVEILLEUX SUCCES FOLIE GUERIE Grand RESTAURATEUR NERVEUX du Dr KLINE pour toutes les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. La seule cure certaine pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc. INFALLIBLE s'il est pris suivant la direction. Aucune convulsion après le premier jour d'emploi. Directions et une bouteille de \$2.00 sont envoyées gratuitement aux malades de convulsions, pourvu qu'ils paient le prix de l'express pour l'envoi. Envoyez vos noms, l'adresse du Bureau de Poste et de l'Express du madale au DR KLINE, 931 RIZ ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguistes. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 17 déc.—4 oct. 1889—1an21ps. 1053